

Étudiants, enseignants, chercheurs, assistez au procès de Misha,
un éléphant accusé de meurtre !

PROCÈS FICTIF



Date : 2024

Lieu : Cours d'appel fictive de Strasbourg, tribunal
de grande instance du campus de l'Esplanade.

Acteurs : Les étudiants de 2^e année des masters
Éthique animale et Écophysiologie, écologie et éthologie,
université de Strasbourg.

Université

de Strasbourg

**Procès fictif en éthique et droit de l'animal,
université de Strasbourg, décembre 2019.
Toute ressemblance avec des personnes existantes
ou ayant existé est purement fortuite.**

SOMMAIRE

Prologue.....	3
Résumé des faits.....	4
Rapport d'enquête.....	8
Rapport d'expertise médico-légale.....	11
Témoignage du co-fondateur de l'association Ciao L'enclos !.....	15
Rapport d'expertise éthologique.....	16
Témoignage conjoint de la victime.....	21
Témoignage du veilleur de nuit.....	22
Témoignage du vétérinaire du cirque Narci'cirque.....	23
Témoignage du clown, amie de la victime.....	24
Plaidoirie de la partie civile représentant la mère de la victime.....	25
Plaidoirie de la partie civile représentant le cirque Narci'cirque.....	27
Réquisitoire de l'avocate générale.....	29
Plaidoyer de l'avocate de la défense.....	31
Délibération du jury.....	33

PROLOGUE

Par Marie Pelé

À Strasbourg, le 2 décembre 2019,

« Ce procès fictif entre dans le cadre de deux unités d'enseignement, Éthique animale et Droit de l'animal, suivies par les étudiants en deuxième année du master Éthique animale et du master Écophysiologie, écologie et éthologie de l'université de Strasbourg. Les étudiants travaillent à ce procès fictif depuis la rentrée et ont montré beaucoup d'enthousiasme et nous tenions ici à les en remercier.

Nous sommes donc partis d'un scénario assez simple (vous allez le découvrir) que les étudiants se sont appropriés et sur lequel ils ont dû travailler et surtout mobiliser les connaissances acquises au cours du semestre en éthique animale et en droit de l'animal mais également en biologie.

Notre scénario nous amène aujourd'hui, jour du procès en 2024. Notre incident ayant eu lieu en 2019. Un autre point de fiction important à ajouter ici est que nous sommes partis du principe que la déclaration de Toulon de mars 2019 a été intégrée aux textes de loi et que la personnalité juridique a été octroyée aux animaux non humains.

Les étudiants ont pu assister à un vrai procès en assises qui s'est déroulé pendant une semaine au mois d'octobre 2019. Dans notre cas, nous sommes contraints par le temps, et les quatre heures allouées à cet exercice nous ont obligés à passer outre ou à modifier quelque peu les procédures.

C'est également les étudiants qui tiendront le plus grand nombre de rôles. Je vous rassure, des vrais faux jurés seront tirés au sort et les juges seront constitués de :

- Léa Mourey, avocate au barreau de Strasbourg, spécialisée en droit de l'environnement et qui en tant que chargée de TD, a travaillé, aidé et suivi les étudiants tout le long du semestre,
- Cédric Sueur, maître de conférences en éthologie et responsable des UE Éthique animale et Droit de l'animal,
- et moi-même, Marie Pelé, chercheure en éthologie et également chargée d'accompagner les étudiants dans ce travail d'apprentissage, dont la forme est peu commune (hors fac de droit) mais des plus enrichissantes.

Place au procès et bonne chance à toutes et à tous ! »

Suivent les travaux rédigés par les étudiants, certains ont joué les rôles de témoins, d'autres d'experts et enfin de magistrats et d'avocats. Étudiants et personnages étant le plus souvent homonymes pour plus de clarté et de simplicité lors du procès.

RÉSUMÉ DES FAITS

Par Déborah André

**COURS D'APPEL FICTIVE
DE STRASBOURG**

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DU CAMPUS DE L'ESPLANADE**

**CABINET DE
Mme Olympe OCTOPUS**
Juge d'instruction

N° du parquet : **01234567**

N° de l'instruction : **321/54321**

Procédure criminelle

ORDONNANCE DE MISE EN ACCUSATION DEVANT LA COURS D'ASSISES FICTIVE

Nous, **Olympe OCTOPUS**, Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance du Campus de l'Esplanade, étant en notre cabinet,

Vu l'information suivie contre :

Misha l'éléphant d'Asie

Né le 24/04/2001, originaire du Cambodge, né à Nantes (44)

Exerçant la profession d'animal de cirque et d'exhibition

Placement sous détention provisoire le 19/08/2019

Mise en examen du chef d'homicide volontaire

Ayant pour avocates **Mes Laurène CADENE-SCHULIK et Ophélie DEPREZ**

PARTIES CIVILES :

1 – La Famille de la victime

Émilie FRANÇOIS, née le 11/04/1967

Ayant pour avocat Me Marianne SARFATI

2 – Le cirque

Jeanne ZUAVISQUA, née le 16/11/1972 à Brest (29)

Agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de propriétaire du cirque Narci'cirque

Ayant pour avocat Me Laurie FREDOUAIL

Attendu qu'il résulte de l'information que :

Le 15/08/2019 à 23h00, les services de police du Commissariat ainsi que le SMUR de Strasbourg étaient requis par **Hugo CHIGNEC**, veilleur de nuit au sein du cirque Narci'cirque, né le 22/01/1973 à Francheville (69), en raison de la découverte aux abords du Wacken, où se situait le campement du cirque, d'une agression violente sur une personne.

À leur arrivée sur les lieux, le vendredi 16/08/2019 à 00h54, les fonctionnaires de police ont immédiatement été informés par le veilleur de la localisation du corps de la victime. Ce dernier se situait à 5 m de l'entrée de l'enclos de l'éléphant. Ils ont effectivement constaté qu'un jeune homme identifié comme étant Mickel FRANCIS, né le 28/02/1996 à Guingamp (22), était au sol. Le jeune homme était inconscient et portait des blessures d'une extrême gravité. L'équipe médicale n'a pu que constater le décès de M. Mickel FRANCIS.

Le corps de M. FRANCIS a été retrouvé sur le dos, sa cage thoracique était écrasée et ouverte. Il portait des gants en polaires, un pull-over noir, jeans et chaussure Vans modèle Old Skool en damier taille 43.

Hugo CHIGNEC indiquait que l'auteur des violences semblait être Misha, l'éléphant mâle du cirque Narci'cirque, né le 24/04/2001, mesurant 2,4 m et pesant approximativement 4,2 t.

Des déclarations d'**Hugo CHIGNEC**, personne ayant découvert le corps, il résultait que le jeune homme avait certainement été traîné sur le sol et avait la poitrine écrasée et ouverte. Ses vêtements ainsi que les lieux du crime présentaient de nombreuses traces de sang, en abondance. La cage de l'animal était éventrée et l'éléphant n'était pas à portée de vue. Des empreintes signalaient la direction qu'avait pris le suspect.

Concernant l'interpellation du suspect, **Misha l'éléphant** a été retrouvé par **M. CHIGNEC** et deux gendarmes Mme Pallustre et M. Dupont à 02h05 le 16/08/19. **Richard POCUS**, soigneur et vétérinaire du cirque, né le 28/09/1976 à Aix en Provence (13), a été appelé en renfort afin d'appréhender le suspect.

Une fois arrivé sur les lieux à 02h43, ce dernier a fléché immédiatement le suspect. À 03h28, l'animal a pu être transporté par chariot télescopique, réintroduit dans son enclos et mis en isolation le temps de l'enquête.

Les analyses révélaient que les traces de sang sur les pattes avant de Misha correspondent à l'ADN de la victime.

Concernant les témoignages,

M. Hugo CHIGNEC, veilleur de nuit, a été entendu les 16 et 28/08/2019. Il se serait précipité vers les enclos des éléphants à la suite d'un fracas métallique important. À la découverte du corps, celui-ci aurait appelé immédiatement la police et serait resté près du corps.

Deux interrogatoires ont suivi durant l'enquête mais aucun n'a apporté d'éléments supplémentaires.

L'amie de la victime, **Déborah ANDRÉ** alias **Yvette GUINGUETTE**, employée du cirque, née le 24/07/1991 à Saint Priest (69), a été entendu le 17/08/2019.

De ce témoignage ressort que, durant la soirée, aux environs de 20h00, Mickel FRANCIS a été vu par **Mme Déborah ANDRÉ**, se dirigeant vers les enclos des animaux. Ce qui était considéré comme une habitude selon elle, puisqu'elle l'accompagnait relativement souvent « *faire une balade près des animaux* ». Exceptionnellement, le soir du crime, **Mme ANDRÉ** n'a pas accompagné la victime des suites de son attitude inhabituelle. Elle estime l'heure de sa dernière entrevue avec la victime Mickel FRANCIS aux alentours de 22h00 le 15/08/19, soir du crime.

Ce témoignage ne révèle aucun comportement étrange concernant le suspect Misha l'éléphant outre le fait que le soir du crime il était plus têtu qu'à la normale.

Le soigneur et vétérinaire **Richard POCUS**, né le 28/09/1976 à Aix en Provence (13), a été entendu à trois reprises, le 16/08/2019, 02/09/19 et le 03/02/2020.

M. POCUS n'avait rien considéré d'anormal jusqu'à ce qu'on le réveille en urgence à 01h00 du matin le 16/08/2019. Il a fléché **Misha l'éléphant** à 3h16. Il l'a ensuite replacé dans son enclos à 03h28.

Concernant la garde à vue,

Du fait de son caractère non humain, le suspect **Misha** a été placé en garde à vue pendant 48h à la suite de quoi il est gardé sous surveillance constante dans une cage de 25 m2 se trouvant dans le bâtiment de la cour arrière du commissariat de la gendarmerie nationale de Strasbourg.

Les interrogatoires du suspect se sont déroulés en présence du **Dr Luc KIEFFER**, éthologue expert chargé de traduire les réponses comportementales aux questions posées. De cet interrogatoire ne ressort aucun caractère violent de la part de Misha l'éléphant, cependant, le soir du meurtre, ce dernier était en début de musth selon les analyses éthologiques et biochimiques de ses selles.

Dans le cadre de l'instruction, une expertise de personnalité de Misha a été demandée par le juge d'instruction. Cette expertise de personnalité a également été effectuée par le **Dr Luc KIEFFER**. Il ressort de celle-ci une intelligence particulière de l'éléphant, qui était en bonne condition physique et sans troubles du comportement particuliers, exception fait d'une légère stéréotypie.

Le **Dr Luc KEIFFER** a estimé qu'une expertise de personnalité dans les conditions normales de détention en captivité de l'animal était nécessaire.
À la suite de sa demande, le suspect fut assigné à résidence avec suivi électronique afin de mettre en place cette nouvelle expertise. Celle-ci a été effectuée du 09/12/19 au 21/12/19. Aucun élément n'a cependant été ajouté au dossier.

MISE EN ACCUSATION DEVANT LA COUR D'ASSISES FICTIVE DE STRASBOURG

Il résulte, en conséquence, de l'information des charges suffisantes justifiant la mise en accusation de Misha l'éléphant devant la Cour d'Assises fictive de Strasbourg du chef d'homicide volontaire.
Qualification juridique : violence ayant entraîné la mort, homicide volontaire.

PAR CES MOTIFS

Ordonnons la mise en accusation de Misha l'éléphant devant la Cour d'Assises fictive de Strasbourg du chef ci-dessus mentionné.

Ordonnons que le dossier de cette procédure et un état des pièces servant à conviction soient transmis sans délai par Monsieur le Procureur de la République à Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel fictive de STRASBOURG pour y être procédé conformément à la loi.

Fait à STRASBOURG, le 24 août 2024
Le Juge d'Instruction



RAPPORT D'ENQUÊTE

Par Leïla Bauduffe

LES FAITS :

---La victime, M. Mickel Francis, est décédée aux alentours de 23h45 le 15 août 2019 des suites d'un violent écrasement de la poitrine qui n'a pu vraisemblablement être réalisé que par notre suspect : l'éléphant Misha.
---La victime est morte sur le coup et le suspect appréhendé ce même jour, le jeudi 15 août 2019, à 03h28 sur le parking du cirque Narcis'cirque à 1,352 km du lieu du meurtre.

SCÈNE DE CRIME :

---Le corps de la victime a été trouvé par M. Hugo Chignec, le veilleur de nuit, à 5 m en face de la porte de l'enclos de Misha.
---M. Francis a été retrouvé sur le dos, il portait des gants en polaire, un pullover noir, un jean et des chaussures Vans modèle Old Skool damier taille 43.
---À proximité du corps, près de la main gauche de la victime se trouvait une corde déroulée de 10 m de long et 3 cm de large, corde en jute du même type que celles qu'on peut retrouver un peu partout dans le cirque.
---Éparpillés autour du corps il y avait des restes de fruits (pomme, banane) et de légumes (chou, carottes, laitue).
---À 10,30 m du corps a été retrouvé un seau noir de contenance 20 L avec des marques d'usure, vide, avec des traces, des restes et des morceaux de fruits et de légumes (pomme, banane, chou, carottes, laitue). Ce seau est du même type que ceux qu'utilisent les soigneurs du cirque.

---À 33 cm à gauche de la porte de l'enclos se trouvait un coupe boulon Facom 450mm. L'enclos de l'éléphant Misha a été retrouvé ouvert, le cadenas fracturé par un coupe boulon du même modèle que celui retrouvé. Il n'y avait pas d'empreintes exploitables sur ce coupe-boulon. La porte gauche de l'enclos a été cassée et retrouvée de biais à moitié encore accrochée à la structure de l'enclos.

---Le téléphone portable de la victime se trouvait dans sa poche arrière gauche, bloqué par un mot de passe. Nous l'avons transmis au service informatique de la gendarmerie nationale de Strasbourg.

---Le vélo de la victime a été retrouvé sur le râtelier à vélo mis à disposition des employés derrière le guichet.

---De nombreuses empreintes de pas ont été retrouvées sur le lieu de crime, la plupart étaient inexploitables sauf une piste d'empreintes fraîches, preuve du passage de Misha (correspondance à l'analyse) et quatre empreintes montrant probablement une marche à reculons partant de l'intérieur de l'enclos, à 13 cm de la porte et dans la direction du corps de la victime. Après analyse, il y a correspondance entre ces empreintes et les chaussures de la victime cette nuit-là.

---Dans l'enclos de Misha, il y avait une mangeoire retrouvée vide avec des restes de granulés à base de foin typiques de ceux utilisés par les soigneurs pour nourrir leurs éléphants. Après analyse de l'état et la disposition de la litière de Misha (avec l'éthologue), on conclut à un état d'excitation de l'animal entre le moment où la litière a été changée et le moment de son évasion (donc dans les 8 heures précédant l'évasion).

--Sur la scène de crime ont aussi été trouvés de nombreux mégots de cigarettes plus ou moins anciens, après analyses ADN, aucun n'appartenait à la victime, certains appartenaient à deux des soigneurs du cirque et les autres sont inexploitables. Le corps de la victime a été trouvé et signalé par M. Chignec. La police est arrivée sur les lieux du crime à 00h54 le vendredi 16 août 2019.

---Après analyses médico-légales, le corps de la victime présentait des brûlures dans le dos au niveau du bassin ainsi que quelques brûlures au niveau des membres inférieurs.

---Des analyses toxicologiques sur des échantillons biologiques prélevés 7 heures post mortem ont révélé un taux de cannabinoïde de type THC de 68 ng/mL dans le sang.

---Pour plus de détails se rapporter au rapport d'autopsie du Dr Lecroq Lise.

---L'éléphant Misha a été retrouvé par M. Chignec et deux gendarmes, M. Dupont et Mme Pallustre à 02h05 le 19 août 2019 dans le fond du parking du cirque. Le soigneur-vétérinaire du cirque chargé de flécher Misha de façon à pouvoir le capturer est arrivé sur les lieux à 02h43 le même jour.

---Misha a été capturé vivant à 03h28 et mis en isolation le temps de l'enquête. Des traces de sang et de fragments d'organes ont été retrouvés sur la patte avant droite de Misha.

---Après analyses ADN, ces échantillons correspondent à ceux de la victime.

INTERROGATOIRES :

Le veilleur de nuit, M. Chignec a été entendu les 16 août 2019 et le 28 août 2019.

---Il en ressort que ce dernier effectuait sa ronde habituelle de 19h00 à 5h00 les soirs de non représentations. Ce dernier aurait entendu vers 23h00 « *des bruits d'agitation du côté de la ménagerie* » sans vraiment s'en inquiéter dit-il, car « *ça arrivait de temps en temps s'il y avait un petit animal ou quelque chose d'inhabituel devant les enclos, mais jamais de choses graves* » selon lui. Quelques minutes après, il entend un « *énorme hurlement suivi d'un fracas métallique du côté de la ménagerie* » et donc s'est dirigé tout de suite vers les enclos des éléphants.

---Arrivé à proximité des chameaux ce dernier dit avoir senti « *le sol trembler sous ses pieds* ». Il est arrivé au niveau des enclos des éléphants un peu après 00h00, il ne se souvient pas de l'heure exacte et a compris dès son arrivé qu'il y avait un problème, car il a tout de suite vu que « *Misha était absent et que l'enclos était défoncé* ». Il dit : « *je n'ai pas tout de suite compris que c'était Mickel sur le sol, c'est seulement quand me suis approché que j'ai vu que c'était un homme et j'ai directement appelé la police et ai pris des photos* ». Ce dernier a attendu la police à côté du corps de la victime sans avoir cherché à trouver Misha, car « *vu ce qu'il a fait à Mickel, je préférerais ne pas croiser son chemin* » dit-il.

---Durant ses deux interrogatoires et son témoignage le soir du meurtre, M. Chignec n'a pas donné plus de détails pertinents. L'amie de la victime Mme Déborah André a été entendue le 17 août 2019.

---Il en ressort que Mme André passait beaucoup de temps avec la victime et les animaux du cirque, les soirs après les représentations. Ils allaient faire « *des promenades ensemble* » dans la ménagerie et discutaient « *de tout et de rien* » mais aussi des animaux. Mme André était aussi proche de Misha du fait de leur numéro acrobatique qu'ils réalisaient ensemble. Les sujets de discussion sur Misha étaient donc assez nombreux entre Mme André et M. Francis.

---Le soir du crime, Mme André dit avoir peu vu Mickel, car il était « *débordé par les demandes de remboursement* » et affirme ne pas avoir accompagné M. Francis pour leur « *promenade habituelle* », car celui-ci était « *bizarre et pas ouvert à la discussion* ». Elle dit donc l'avoir vu pour la dernière fois aux alentours de 22h00 s'éloigner vers la ménagerie.

---Concernant Misha, Mme André décrit un éléphant « *très gentil, sociable et parfois un peu têtu* » et dit que les jours précédents l'accident « *il était un peu plus têtu que d'habitude* » mais « *jamais violent* ».

---Aucun autre élément pertinent pour l'enquête n'a été révélé par Mme Déborah André. Le vétérinaire du cirque M. Richard Pocus a été entendu à trois reprises, les 16 août 2019, 02 septembre 2019 et 3 février 2020.

---Il ressort de ces trois interrogatoires que M. Pocus n'avait rencontré M. Francis que « *quelques fois comme ça* » et avaient uniquement eu de courts échanges courtois sans grands intérêts.

---M. Pocus s'occupait quotidiennement des éléphants du cirque, responsable de leur alimentation et de leur bien-être. Les jours précédents le meurtre, il n'avait rien remarqué de particulier, « *en tout cas d'inquiétant dans le comportement de Misha* » qu'il qualifie d'éléphant « *brave, un peu couillon des fois* ».

---M. Pocus doit réaliser des prélèvements sanguins une fois par semaine sur chacun des éléphants pour s'assurer de leur état de santé. Le dernier prélèvement réalisé sur Misha, le 09/08/2019. Misha n'a révélé aucune anomalie physiologique. De même pour les autres éléphants.

---Le soir du crime, M. Pocus n'a rien vu d'anormal et n'a rien changé de ses habitudes, il est rentré chez lui après avoir laissé les animaux chacun dans leur enclos en bonnes conditions pour la nuit. Il a été réveillé vers 01h00 le 16 août 2019 et s'est rendu avec son matériel de capture près de l'enclos de Misha vers 02h30 pour tenter « *d'éclaircir la situation car je n'y comprenais rien* » dit-il. Il a vite été informé que Misha avait été retrouvé et donc s'est empressé de se rendre sur le parking pour capturer et calmer Misha qui a donc été fléché à 03h16 et capturé vivant à 03h28.

---M. Pocus ne semblait pas se douter que Misha était en musth au moment des faits et ne savait rien concernant M. Francis.

LA « GARDE À VUE » :

---Au vu des premiers éléments de l'enquête, seul l'éléphant Misha était suspect dans cette affaire. Il a été trouvé non loin des lieux du crime à 02h05 le 19/08/2019 et appréhendé ce même jour à 03h28 par le vétérinaire du cirque.

---Du fait que ce soit un suspect non humain, il a été placé en garde à vue 48 heures et gardé sous surveillance constante dans une cage de 25 m² se trouvant dans le bâtiment de la cour arrière du commissariat de la gendarmerie nationale de Strasbourg.

---Toutes les personnes détenues au même moment ont été transférées dans un bâtiment annexe et Misha était seul en détention. Un soigneur a été mandaté par le bureau du procureur le temps de l'enquête.

---Tous les entretiens avec le suspect se sont faits en présence du docteur en éthologie Luc Kieffer chargé de traduire les réponses comportementales aux questions posées.

Il en ressort que Misha n'a eu aucune réponse violente face aux photos de Mickel et semblait reconnaître la victime.

---Après analyses éthologiques et biochimiques sanguines et de ses sels, il en ressort que ce dernier était en début de musth le soir des faits et donc exprimait des comportements typiques du musth tel qu'une plus grande impatience, une plus grande agressivité, une certaine excitation et de la stéréotypie dans sa cellule de détention.

---Suite à cette première enquête, une information judiciaire a été lancée, le juge d'instruction Mme Olympe Octopus a donc été saisie de l'affaire et m'a mandaté pour l'enquête.

---Dans le cadre de cette instruction, une expertise de personnalité de Misha a été demandée par le juge d'instruction qui a aussi mandaté le Dr Kieffer Luc.

---Cette expertise ne pouvant pas être réalisée pendant le musth de Misha, Dr Kieffer a préféré attendre un mois pour commencer à étudier sa personnalité. Il ressort de son expertise que Misha est un éléphant particulièrement intelligent, en bonne condition physique et sans troubles du comportement particuliers mis à part « *un peu de stéréotypie sûrement due aux conditions de détention de Misha trop précaires pour un tel animal* ».

---De ce fait, le Dr Kieffer a fait la demande de libération conditionnelle de Misha de façon à pouvoir l'observer et réaliser son expertise dans ses conditions normales de captivité au sein du cirque. Une assignation à résidence avec suivi électronique le temps de l'expertise a été acceptée par le juge des libertés de la détention le lundi 2 décembre 2019. Ce même jour, Misha a donc retrouvé son enclos au Narcis'Cirque qui a donc été préparé et renforcé en termes de sécurité pour les employés.

---Le Dr Kieffer a donc commencé une nouvelle expertise de personnalité de Misha le 9 décembre 2019 et a mis fin à celle-ci le 21 décembre 2019 après avoir conclu « *ne pas apporter de réelles modifications à sa première expertise* » et arrivant aux mêmes conclusions avec, là encore, une légère stéréotypie supposée due aux conditions de captivités.

RAPPORT D'EXPERTISE MÉDICO-LÉGALE

Par Leïla Bauduffe

Tribunal de Grande Instance
de Strasbourg

Rapport d'autopsie

Réquisition par le juge d'instruction

FRANCIS Mickel, né le 28 février 1997 à Guingamp. Décédé le 15 août 2019, aux alentours de 23h45.

Expertise médico-légale, d'après l'article 210, loi n° 85-05 du 16 février 1985.

Expert légiste LECROQ Lise, exerce en tant qu'expert judiciaire à l'université médicale de Strasbourg.

Autopsie réalisée le 16 août 2019, l'heure de début des opérations : 07h16 à l'hôpital de Strasbourg.

Présence de l'identificateur DUPONT Ronald lors de l'autopsie.

L. L.
16/08/2019

EXPERT LÉGISTE :

Dr LECROQ Lise, 54 ans, j'ai obtenu mon diplôme d'état de docteur en médecine à Strasbourg puis j'ai obtenu le diplôme d'études spécialisées complémentaire à Strasbourg également afin d'être médecin légiste. À ce jour, j'exerce à l'université médicale de Strasbourg en tant qu'expert judiciaire.

EXAMEN DU CORPS :

Examen effectué par le médecin DUCHAMP Claire à 00h47 le 16 août 2019.

EXAMEN EXTERNE :

- Identité : La victime étant un homme, d'environ 20 ans. Sa taille est de 174 cm pour un poids d'environ 75 kg, sa corpulence semble être dans la norme. Ses cheveux sont roux et courts, ses yeux sont marrons. La victime ne possède ni tatouage, ni cicatrices antérieures. Ses vêtements sont des gants polaires, un pull-over noir, un jean et des chaussures Vans old Skool en damier de taille 43. Les vêtements sont déchirés au niveau postérieur.
- Phénomènes cadavériques : Présence de lividité au niveau du cou et de la face, perte de la transparence cornéenne. Rigidité de l'articulation temporo-maxillaire.
- Description tête : Présence de fractures du crâne.
- Description du cou : Pas de caractéristiques spécifiques à relever.
- Description membres supérieurs : Pas de caractéristiques spécifiques à relever.
- Description du thorax : Les côtes sont enfoncées et cassées.
- Description abdomen : Pas de caractéristiques spécifiques à relever.
- Description organes génitaux externe, périnée, anal : Pas de caractéristiques spécifiques à relever.
- Description du tégument du dos : Présence de multiples lésions au niveau du bas du dos, telles que des lésions de brûlures de second degré superficielles et profondes. Le coccyx est cassé.

• Descriptions des membres inférieurs : Des lésions de brûlures de second degré superficiel sont retrouvées au niveau postérieur de la région glutéale, de la cuisse et du mollet. Absence de lésions au niveau antérieur des membres inférieurs.

AUTOPSIE :

I. Examen interne

1. Crâne : À la suite de l'ablation du scalp et de l'incision crânienne par la scie circulaire

Il y a la présence d'un traumatisme crânio-cérébral pénétrant (TCC) ayant induit un hématome cérébral. Un œdème cérébral diffus à l'ensemble de l'encéphale est observé ainsi qu'un gonflement du cerveau. Le cerveau pèse 1,670 kg. Les fractures crâniennes sont multiples et se situent au niveau de l'os occipital et pariétal. Par conséquent, la protubérance occipitale externe, la fontanelle postérieure et la suture lambdoïde sont absentes. Les méninges dans la partie occipitale sont lésées. Les os crâniens sont retrouvés dans le gyrus occipital et le gyrus pariétal inférieur. Le polygone de Willis est intact. Néanmoins, les artères cérébrales postérieures au niveau du gyrus occipitale sont rompues ayant certainement entraîné un accident vasculaire hémorragique intra-parenchymateux et pouvant être la cause de l'œdème cérébral diffus. Malgré le gonflement encéphalique et le TCC, les hémisphères gauche et droit sont symétriques et tous les sillons (sillon de Rolando, scissure de Sylvius et sillon pariéto-occipital) sont présents. D'après ces observations, il semblerait que la victime ait subi un coup violent au niveau postérieur du crâne ayant induit un traumatisme craniocérébral pénétrant causant un œdème cérébral diffus.

2. Examen des organes et du thorax : À la suite d'une incision en Y

- Cœur : Le cœur est perforé par de multiples os thoracique.
- Voie respiratoire supérieures : Muqueuse a un aspect normal, présence d'os thoracique.
- Poumons : Présence de multiples os thoraciques au niveau des poumons droit et gauche. L'aspect de la muqueuse des poumons est brunâtre.
- Côtes : Le sternum est éclaté. Les vraies côtes (1 à 7) sont cassées à droite et à gauche. Les fausses côtes 8 sont cassées à droite à gauche. Les fausses côtes 9 et 10 sont cassées du côté thoracique droit. Les fausses côtes 9 et 10 sont fracturées à de multiples endroits au niveau du côté gauche.
- Vertèbres : Fractures de la première vertèbre coccygienne à la quatrième vertèbre coccygienne. Les vertèbres 4 et 5 sacrées sont fracturées.

3. Examen du cou et de la face :

Absence de traumatisme facial.

4. Examen des organes de l'abdomen

- Le foie : Lobes droit et gauche perforé par des os thoraciques.
- La vésicule biliaire : Perforée par des os thoraciques.
- La rate : Présence d'os thoracique. Absence de splénomégalie.
- L'estomac : Présence d'os thoracique au niveau du cardia, du corps, du duodénum. Le cardia, le corps (petite courbure) et le pylore sont éclatés.
- L'intestin : Le colon transverse est perforé. Présence d'os thoracique.
- L'appendice : Présente, intacte.
- Le pancréas : Présence d'os thoracique.
- Les surrénales : Pas de caractéristiques spécifiques à relever.
- Les reins : Pas de caractéristiques spécifiques à relever, pèsent 120 g.
- La vessie : Pas de caractéristiques spécifiques à relever.
- La prostate : Pas de caractéristiques spécifiques à relever.
- Les testicules : Pas de caractéristiques spécifiques à relever, pèsent 20 g.

5. Reconstitution du cadavre

Non, l'éclatement de la cage thoracique principalement au niveau des fausses côtes 1 à 7 empêche la reconstitution du cadavre.

II. EXAMEN COMPLÉMENTAIRE : ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Lot : Prélèvement sang périphérique, urine, le 16/08/2019 à 07h05.

Analyses sur le lot réalisées le 17/08/2019 à 08h16.

- Sang périphérique

Technique : chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse.

Résultats :

- Présence de THC (tétrahydrocannabinol) a une concentration de 68 ng/mL.
- Présence de THC-COOH a une concentration de 43 ng/ mL
- Présence de 110H-THC a une concentration de 23 ng/mL

• Urine

Techniques : Fluorescence enzyme immunoassay (seuil à 25 ng /mL).

Résultats :

- Présence de THC-COOH a une concentration de 34 ng/ mL

III. CONCLUSION

La victime est un homme âgé d'environ 20 ans, de corpulence normale (174 cm / environ 75kg). Les circonstances présumées du décès sont un violent coup à la poitrine.

Le rapport d'autopsie indique :

- La victime a un traumatisme cranio-cérébral pénétrant. Des os crâniens sont retrouvés dans le gyrus occipital et pariétal inférieur. De plus, la présence d'hémorragie cérébrale parenchymateuse indique que la victime a subi un coup violent au niveau occipital du crâne. Des lésions de brûlures (principalement de second degré) sont présentes au niveau postérieur du corps. Ce violent coup est confirmé par les vertèbres coccygiennes 1 à 4 et sacrées 4 et 5 fracturées. Du côté antérieur du corps, le sternum est cassé, les vraies côtes 1 à 7 côté gauche et droit, les fausses côtes 8 à 9 côtés droit sont cassées il y a également la présence de multiples fractures pour les fausses côtes 9 et 10 côté gauche. Le cœur, le foie, la vésicule biliaire, le pancréas et une partie de l'estomac et de l'intestin sont perforés par les os de la cage thoracique.
- L'hémorragie cérébrale et la fracture du coccyx ont probablement été induites par une chute violente. À la suite de cette chute, il est possible que la victime ait été traînée sur plusieurs mètres en position dorsale ayant induit des lésions de frottements sur les membres inférieurs (côté postérieur). Ces lésions ne sont pas l'origine du décès.
- Un violent coup au thorax induit par un objet lourd assez circulaire est à l'origine de l'éclatement de la cage thoracique. De multiples os de la cage thoracique sont retrouvés dans les organes à proximité de celle-ci. Ces lésions semblent être à l'origine du décès.

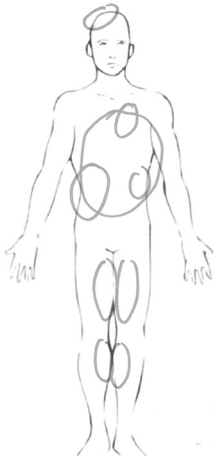
Le rapport complémentaire indique :

- Les résultats toxicologiques montrent la présence de THC sanguin. Par conséquent, la durée de détection de THC sanguin est de 6 à 12 heures. La durée de détection de THC-COOH dans les urines étant de 2 à 30 jours selon le niveau d'imprégnation.

La victime a donc consommé du cannabis par inhalation dans les 2 à 3 heures précédant sa mort et également au minimum deux jours avant son décès. Les effets sur l'organisme sont dépendants de plusieurs facteurs tels que le poids de l'individu ou la consommation régulière ou non de cannabis. On observe cependant, en règle générale, une euphorie, sédation, confusion, incoordination motrice, augmentation du temps de réflexe, des hallucinations. Le cannabis n'étant pas une drogue mortelle.

- Aucune autre drogue que le cannabis n'a été retrouvée dans le sang périphérique ni l'urine.

La cause du décès est un accident violent produit par un objet lourd reçu sur le thorax.

DEPARTEMENT DE POLICE					AUTOPSIE	
FORMULAIRE C-652					AFFAIRE N° 32/15432/	
NOM DE LA VICTIME (NOM, PRENOMS) <i>Francis Michel</i>						
SEXE	AGE	RACE	POIDS	TAILLE		
<i>M</i>	<i>23</i>	<i>B</i>	<i>75</i>	<i>174</i>		
DESCRIPTION DU CADAVRE						
<i>- Cheveux noirs et courts</i> <i>- Yeux marrons</i> <i>- Ø tatouage, Ø de cicatrices antérieurs</i> <i>- Vêtements : shorts polaires, pull-jean noir, jean et chaussures Nike old school</i>						
BLESSURES EXTERNES <i>taille 43.</i>						
<i>- Présence de fractures de crâne</i> <i>- Côtes enfoncées et cassées</i> <i>- Multiples lésions au niveau du bas du dos, brûlures de second degré profondes.</i> <i>- Coccyx cassé</i> <i>- Brûlures de second degré superficielles</i>						
BLESSURES INTERNES <i>au niveau postérieur de la région abdominale de la victime</i>						

TÉMOIGNAGE DU CO-FONDATEUR DE L'ASSOCIATION CIAO L'ENCLOS !

Par Hugo Chignec

Nom : Murier
Prénom : Thomas
Âge : 32 ans
Profession : Co-fondateur de l'association *Ciao l'enclos*
Ancien soigneur animalier

« Mickel a rejoint l'association en tant que membre adhérent 11 mois avant l'accident. Il a rempli et signé un formulaire d'admission, agréé par le conseil d'administration. Dans celui-ci, il a indiqué être très respectueux des animaux. C'était quelqu'un de très investi avec des convictions solides dont il ne déviait pas, parfois débordé par ses émotions. Mickel travaillait comme guichetier au Narci'cirque depuis un mois car, selon lui, ses parents avaient cessé de lui verser de l'argent. Il avait informé les membres du bureau que les conditions de captivité des animaux étaient pitoyables et ne respectaient guère leurs impératifs biologiques, et montrait vivement son intention de les libérer. Quand Mme La Présidente et moi-même avons proposé de convoquer l'assemblée générale afin de soumettre le sujet à débat, Mickel a contesté, protestant que le cirque serait parti avant qu'on se soit décidé à agir. »

RAPPORT D'EXPERTISE ÉTHOLOGIQUE

Par Luc Kieffer

RAPPORT D'EXPERTISE ÉTHOLOGIQUE

Affaire : Misha (éléphant asiatique), Né le 24 avril 2001, Narci'cirque, Accusé de meurtre.

Introduction : ma personne et l'accusé

Bonjour, je suis Dr Kieffer Luc et je suis éthologue à l'université de Strasbourg. J'ai fait l'expertise éthologique de l'accusé, de l'éléphant Misha et je vais vous présenter les résultats de mon expertise, ainsi que des interprétations qui me semblent nécessaires.

Ici, il s'agit d'un éléphant asiatique indien, en latin *Elephas maximus indicus*, qui est un mâle âgé de 18 ans,

né le 24 avril 2001. Il a une taille de 2,4 mètres et un poids de 4,2 tonnes. Ces données de l'âge, de la taille et du poids ont été obtenues du cirque. Sa défense droite est cassée. Il vit dans le cirque avec quatre autres éléphants, trois femelles (dont sa mère) et un autre mâle. Sa cage représente des conditions minimales où il y a de la litière au sol en faible quantité, donc l'éléphant marche essentiellement sur du béton.

Généralités sur l'espèce *Elephas maximus indicus*

Il faut savoir que les éléphants asiatiques utilisent plus souvent leurs pieds avant pour manipuler, comparé aux éléphants africains. Les éléphants asiatiques peuvent ainsi être aussi violents (Clutton- Brock, 1987). Ils ont des comportements sociaux complexes et gardent des relations étroites avec les membres de leur famille. Les conflits au sein d'un groupe sont très rares et ces groupes sont majoritairement constitués de femelles apparentées et de juvéniles (Plotnik & de Waal, 2014).

Les éléphants sont surtout actifs au crépuscule, mangent jusqu'à 150 kg de matière végétale par jour, boivent entre 80 et 200 litres d'eau par jour et prennent souvent des bains. Ils sont tout le temps en train de chercher de la nourriture et le temps total qu'ils dépensent par jour pour cela est entre 12 et 19 heures (Mohapatra, Patra & Paramanik, 2013). Les femelles forment des groupes avec les petits avec comme cheffe une matriarche, tandis que les mâles sont plutôt solitaires à l'âge adulte. Les mâles deviennent adultes à l'âge de 17 ans environ (Cooper et al., 1990) et les mâles sont une fois par an en musth ; période de reproduction où le taux de testostérone est jusqu'à 100 fois plus élevé, où les éléphants mâles deviennent agressifs et sont le plus excitables et en plus il y a des sécrétions de substances contenant des phéromones au niveau des glandes temporales (Jainudeen et al., 1972).

Méthodes : prise de données

L'éléphant a été capturé vers 4h33 selon le vétérinaire en charge, qui a aussi ramassé les fèces dans son enclos pour pouvoir les analyser. L'éthologue (moi-même) a été demandé pour une expertise le lendemain et on a donc commencé à ramasser les fèces durant les cinq prochains jours (deux fois par jour) et une prise de sang a été faite le lendemain de l'accident. On a vu des traces de sang sur les pattes de l'éléphant qu'on a fait analyser aussi et qui ont permis de dire qu'il s'agissait du sang de la victime.

Pour évaluer l'état corporel de l'éléphant, une méthode de scores (utilisé aussi par l'AZA, mentionné ultérieurement), décrite dans un article scientifique, « *Assessment of wild Asiatic elephant body condition by simple scoring method in a tropical deciduous forest of Western Ghats* » (Ramseh et al., 2011), a été utilisée. Cette méthode est basée sur des traits morphologiques visibles comme la masse de muscles et de graisses associés avec les structures squelettiques comme la forme de la tête (temporal depression), la zone du flanc juste devant la ceinture pelvienne, les vertèbres lombaires juste derrière les côtes et avant le bassin, la ceinture pelvienne avec l'angle externe de l'ilium (os), la région thoracique et le contour de la queue. Pour chaque indice, il y a un score de 0 pour bon, 1 pour moyen et 2 pour mauvais, donc avec un maximum de 12 points. On considère les scores de 0 à 4 comme bon, de 5 à 9 comme moyen et de 10 à 12 comme mauvais.

Résultats : condition corporelle

Les résultats obtenus ont montré que pour la tête il y a 1 point, car le contour est modérément concave et la crête frontale est visible et définie. Le flanc obtient 1 point, avec une dépression modérément visible. Les vertèbres lombaires sont visibles légèrement ce qui donne 1 point. Pour la ceinture pelvienne, on ne voit pas l'angle externe de l'ilium, et la région entre l'ilium et la vertèbre caudale est remplie avec du tissu, ce qui donne 0 points. Dans la région thoracique, quelques côtes sont visibles mais pas très prononcées, ce qui donne 1 point. Pour le contour de la queue, 0 points, car il n'y a pas de déformité visible.

Au total, on obtient une somme de 4 points, et on considère l'éléphant en bon état corporel.

Méthodes : évaluation du stress et de l'état de l'accusé (en reproduction ou non)

L'analyse des fèces et du sang a pour but d'évaluer les taux de testostérone (sang) et de corticostéroïdes (fèces). La testostérone permet de dire si l'éléphant est en période de musth ou non. Le corticostéroïde permet de dire si l'éléphant est dans un état stressé ou non.

La masse de fèces ramassée pour analyser est 250 g pour les fèces trouvées dans la cage de l'éléphant et 250 g pour les fèces ramassées deux fois par jour durant cinq jours après l'accident.

Les fèces ont été congelées, lyophilisées et pulvérisées.

50 mg de la poudre de fèces ont été extrait avec 3 ml d'éthanol de 80 %. Après on l'a vortexé pour 15 min et ensuite centrifugé à 1500 g pour 10 min à 37 °C. Le surnageant a été mis dans des tubes de micro centrifuge et mis dans -20 °C. Les extraits ont été analysés au laboratoire à l'aide d'un dosage immunoenzymatique EIA, permettant de mesurer les métabolites androgènes dans les fèces, nommés FAM ; pareil pour les métabolites glucocorticoïdes dans les fèces, nommés FGM.

Résultats : fèces (métabolites androgènes et métabolites glucocorticoïdes)

Les résultats des fèces analysés montrent un taux de FGM trouvé en cage de 1,2 µg/g matière sèche de fèces et un taux de FGM trouvé durant 5 jours après d'une moyenne de 0,622 µg/g matière sèche de fèces. Pour les taux

de FAM trouvé en cage il y a 3,3 µg/g matière sèche de fèces et pour les taux de FAM trouvé durant cinq jours après il y a une moyenne de 3,32 µg/g matière sèche de fèces.

Pour comparaison avec des valeurs d'éléphants en musth et non musth selon Ghosal, Ganswindt, Seshagiri & Sukumar (2013) il y a en période de musth un taux de FGM de 0,5 µg/g fèces et un taux de FAM de 3 µg/g fèces. En dehors de la période de musth, il y a un taux de FGM de 0,4 µg/g fèces et un taux de FAM de 1 µg/g fèces.

Durant le musth, il y a une augmentation importante de la FAM.

Ici, il a été trouvé un taux de FAM élevé entre 3,3 et 3,32 µg/g, et après examen des glandes temporales j'ai mis en évidence d'une sécrétion caractéristique durant le musth, ainsi que l'urine qui goutte tout le temps.

Probablement le taux élevé de FGM de 1,2 µg/g, et qui a chuté après à une moyenne de 0,622 µg/g sur cinq jours, est dû aux conditions de captivité et dans de telles conditions les éléphants peuvent devenir beaucoup plus agressifs et non-contrôlables, surtout en période de musth où ils vont essayer de se libérer pour aller à la recherche d'une femelle en œstrus. Mais ce stress physiologique n'est pas forcément en lien avec le musth et donc plutôt avec les conditions de captivité (Ghosal et al., 2013).

Qu'est-ce que le stress ?

Laws et al. (2007) définissent un état de stress comme « *des réactions du corps à des forces d'une nature délétère qui tendent à perturber l'équilibre physiologique normal de l'animal* ». Le corps réagit à des événements adverses en activant l'axe hypothalamo-hypophysaire (HPA) en libérant des hormones : catécholamine, épinephrine et norépinephrine et des hormones glucocorticoïdes (analysées ici) : cortisol et cortisone.

Plotnik & de Waal (2014) décrivent un événement de détresse ou d'angoisse (distress) comme un résultat d'un stimulus négatif prévisible ou non (agression, séparation de groupe, accident, danger de l'environnement) avec pour conséquence qu'un individu devient agité et essaye de signaler cette agitation à d'autres par des vocalisations ou des mouvements. Cela pour montrer une éventuelle source d'un taux élevé de glucocorticoïdes en lien avec du stress.

En général, les glucocorticoïdes augmentent le fitness en mobilisant de l'énergie ou des changements comportementaux ou physiologiques dans des situations d'urgences mais qui peuvent avoir un effet négatif sur la santé. Un taux élevé de manière chronique va certainement diminuer le fitness par un affaiblissement du système immunitaire et une atrophie des tissus (Laws et al., 2007).

Comme information supplémentaire et pour expliquer un taux de glucocorticoïdes élevé, je peux donner l'exemple d'une étude de Laws et al. (2007) où il a été démontré que si un éléphant asiatique mâle a été exposé à un événement stressant comme un transport ou une relocalisation sur une longue durée, il peut y avoir des changements physiologiques et comportementaux ayant un impact négatif sur son bien-être. Et cela peut se mesurer à l'aide des taux de glucocorticoïdes mesurés dans les fèces.

Méthodes et Résultats : prise de sang et taux de testostérone

Une prise de sang a été faite en collectant du sang d'une veine saphène à l'intérieur de la jambe arrière vers 14h00. Les échantillons ont été réfrigérés et le sérum a été séparé et congelé à -20 °C jusqu'à l'analyse au laboratoire pour un dosage radio-immunologique (RIA). Cette analyse a permis de mettre en évidence un taux de testostérone de 40,3 ng/ml correspondant bien à un taux de testostérone élevé en période de musth (exemple de 41,2 +/- 2,8 ng/ml dans l'étude de Cooper et al., 1990) comparé à un taux de testostérone en dehors de période de musth qui vaut environ 7,5 ng/ml. On a donc un taux de testostérone qui est cinq fois plus élevé, ce qui renforce les observations permettant de dire que l'éléphant est en période de musth (Cooper et al., 1990).

Observation du comportement de l'accusé et analyse de son environnement

L'observation de l'éléphant quelques jours après l'accident a aussi permis de dire qu'il y a des comportements stéréotypiques comme par exemple lever une jambe en alternance et faire des tours dans l'enclos de manière répétitive. Ceci est souvent le cas si l'animal a mal au pied, en lien avec une surface trop dure pour marcher (béton). Un environnement trop petit favorise en plus ces comportements stéréotypiques (Haspelslagh et al., 2013). L'examen de l'éléphant en question a permis de montrer qu'il a des problèmes au niveau des pieds, qu'ils ont subi des dégâts notamment des ongles brisés pour les orteils les plus externes des pieds postérieurs.

J'ai des mesures d'enclos qui sont conseillées par l'AZA (Association of Zoos and Aquariums), pas forcément applicables aux cirques donc, mais cela peut donner une idée. Selon l'AZA, un enclos pour des éléphants doit avoir une hauteur minimale de 7,3 m. S'il s'agit d'un enclos à l'intérieur, une surface minimale est déterminée pour des enclos emporaires ou qui servent durant la nuit avec 56 m² pour les mâles et les femelles avec petit ou 37 m² pour les femelles seules. Les surfaces des sols durs, comme du béton, devraient être relativement lisses et douces afin d'éviter des blessures à long terme. Un enclos à l'extérieur devrait au moins avoir une surface de 500 m² (AZA Standards for Elephant Management and Care).

Concernant les mesures de l'enclos de l'éléphant en question, la hauteur a bien été respectée avec une hauteur de 9 m. La surface totale de son enclos, dans lequel il se trouve seul et isolé, fait 40 m², ce qui est inférieur à la surface minimale recommandé pour des mâles. Les différents enclos des éléphants sont proches des uns des autres, et il y a donc

possibilité que les éléphants communiquent entre eux par vocalisation et ils peuvent se voir, tandis qu'un contact physique n'est pas possible.

Méthodes et Résultats : Personnalité

Il y a plusieurs méthodes pour évaluer la personnalité d'un individu, qui se caractérise par les différences interindividuelles constantes du comportement dans le temps et le contexte (Dingemanse et al., 2009), avec par exemple le codage du comportement par observation (observational behavior coding) ou par évaluation du comportement issu d'un sondage (standardized trait rating) (Horback, 2012).

Ici j'ai appliqué un codage du comportement avec quatre traits de personnalité qui sont la curiosité, le jeu, la tolérance et l'agressivité. L'étude de la personnalité a été faite en décembre entre le 9 et le 21 décembre. Les prises de données ont été faites six fois par jour. Deux fois 1 heure lors du nourrissage le matin et le soir et donc en présence des soigneurs (entre 0600-0900 et 1800-2100).

Deux fois 1 heure après le nourrissage et donc seul dans l'enclos (entre 0900-1200 et 2100-0000). Une fois 1 heure l'après-midi où des visiteurs peuvent voir l'individu dans l'enclos (entre 1200-1800). Sur dix jours d'observation on obtient ainsi 60 heures d'observation. Les comportements mesurés étaient classés en 3 groupes et le nombre d'événements observés par comportement a été noté. On a un groupe de comportements solitaires avec : manger (1400), boire (700), creuser (100), manipuler un objet (300), balancer (300), frotter (100), lever une jambe (300). Un groupe de comportements sociaux positifs avec : approcher (100), toucher (195), jeu social (0), partage de nourriture (0), partage objet (0). Un dernier groupe contient les comportements sociaux négatifs avec : charger (0), hocher la tête (2), posture d'alerte (0), poursuite (0), jeter (3), mordre (0), coup de tête (0).

Les comportements ont été additionnés pour l'individu et divisé par le nombre total d'heures d'observation. Ensuite quatre groupes ont été composés avec : le jeu qui contient les comportements approcher et frotter avec en moyenne 3,33 événements par heure ; la curiosité avec manipuler un objet et jeter avec 5,05 événements par heure ; la tolérance avec le toucher avec 3,25 événements par heure en moyenne et l'agressivité avec hocher la tête avec 0,033 événements par heure. À noter également qu'il y a 35 événements par heure de manger/boire et qu'il y a 10 événements de comportements stéréotypiques par heure en moyenne avec lever la jambe et balancer. Finalement, l'individu en question est donc plutôt curieux, un peu joueur et tolérant, très peu agressif.

Conclusion

L'éléphant en question était dans un état stressé le jour même de l'accident, selon les fèces trouvées le jour de l'accident et analysées ensuite. Cet état de stress a diminué les jours suivant pour revenir à un état assez comparable à un état non stressé. Les analyses du sang pour le taux de testostérone et des fèces pour le taux de métabolites androgènes ont montré que l'éléphant est un période de musth, période de reproduction où il est plus excitable et plus agressif. L'observation du physique de l'éléphant et l'utilisation d'une méthode de scores a montré qu'il est dans un bon état corporel, sauf avec des dégâts au niveau des orteils (ongles brisés). Son enclos semble trop petit et il montre des comportements stéréotypiques comme le fait de lever une jambe en alternance et le fait de faire des tours de manière répétitive dans son enclos. Sa personnalité montre surtout des traits de curiosité, de jeu et de tolérance, mais pas beaucoup d'agressivité. L'état stressé de l'éléphant le jour de l'accident et le fait qu'il était en période de musth peut donc être à la base d'un comportement agressif et plus facilement excitable où des mouvements imprévisibles et brusques peuvent avoir lieu à la suite de perturbations (notamment le soir) dans son environnement proche.

Une analyse de sang effectuée il y a un mois dont les résultats sont arrivés hier, qui sert comme analyse témoin pour bien vérifier les valeurs qu'on a déterminées au préalable et qui souligne donc aussi ce que je viens d'expliquer auparavant, a montré encore d'autres indices. Dans le cas d'une étude sur des maladies courantes chez des éléphants asiatiques en captivité, le sang a été testé systématiquement pour identifier la présence de virus spécifiques et dangereux.

Après extraction de l'ADN dans le sang, une analyse par PCR (*polymerase chain reaction*) suivie d'un séquençage de l'ADN a été faite au laboratoire. L'ADN contenait des séquences quasiment identiques (à trois paires de base près du virus trouvé dans des individus mort de cette maladie) avec ceux d'un virus appelé EEHV (*elephant endotheliotropic herpesvirus*), un Herpèsvirus endothélotrope de l'éléphant, qui peut provoquer une maladie hémorragique fatale selon le type de virus. Il existe plusieurs types de ce virus, dont certains peuvent avoir des conséquences mortelles si non traitées et d'autres sont plutôt bénignes (Richman et al., 2000). Dans ce cas il s'agit d'un type qui n'a pas été déterminé auparavant, nommé EEHV1X et il n'est pas encore clair si ce type va avoir des conséquences sur la santé de l'éléphant. Il faut donc observer l'éléphant et voir s'il montre des symptômes. Des symptômes pour les types bénins sont des nodules formés au niveau de la tête et de la trompe qui régressent après quelques semaines. Il peut aussi affecter le système pulmonaire, où ces nodules poussent alors. Dans le cas d'un virus fatal, l'individu peut mourir en quelques jours. Dans ce cas, le virus attaque les cellules endothéliales provoquant des ruptures des capillaires, résultant dans une hémorragie. Une fois que cette hémorragie atteint le cœur, l'animal meurt. Des symptômes précoces sont la léthargie, une perte d'appétit, une fréquence cardiaque élevée, des ulcères dans la bouche ou bien des œdèmes au niveau de la tête ou de la trompe (traitement possible avec famciclovir pendant un mois).

Références

- AZA Standards for Elephant Management and Care (Approved March 2011, Revised April 2012)
- Clutton-Brock, J. (1987). *A Natural History of Domesticated Mammals*. London : British Museum (Natural History). p. 208. ISBN 978-0-521-34697-9.
- Cooper, K. A., Harder, J. D., Clawson, D. H., Fredrick, D. L., Lodge, G. A., Peachey, H. C., ... Winstel, D. P. (1990). Serum testosterone and musth in captive male African and Asian elephants. *Zoo Biology*, 9(4), 297–306.
<https://doi.org/10.1002/zoo.1430090405>
- Ghosal, R., Ganswindt, A., Seshagiri, P. B., & Sukumar, R. (2013). Endocrine Correlates of Musth in Free-Ranging Asian Elephants (*Elephas maximus*) Determined by Non-Invasive Faecal Steroid Hormone Metabolite Measurements. *PLoS ONE*, 8(12), e84787.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0084787>
- Haspelslagh, M., Stevens, J., De Groot, E., Dewulf, J., Kalmar, I., & Moons, C. (2013). A survey of foot problems, stereotypic behaviour and floor type in Asian elephants (*Elephas maximus*) in European zoos. *Animal Welfare*, 22(4), 437–443.
<https://doi.org/10.7120/09627286.22.4.437>
- Horback, K. M. (2012). Personality Assessment in African Elephants (*Loxodonta africana*). *Dissertations*. 551.
<https://aquila.usm.edu/dissertations/551>
- Laws, N., Ganswindt, A., Heistermann, M., Harris, M., Harris, S., & Sherwin, C. (2007). A Case Study : Fecal Corticosteroid and Behavior as Indicators of Welfare During Relocation of an Asian Elephant. *Journal of Applied Animal Welfare Science*, 10(4), 349–358.
<https://doi.org/10.1080/10888700701555600>
- Mohapatra, K. K., Patra, A. K., & Paramanik, D. S. (2013). Food and feeding behaviour of Asiatic elephant (*Elephas maximus* Linn.) in Kuldiha Wild Life Sanctuary, Odisha, India. *Journal of Environmental Biology*, 6.
- Dingemans N.J., Wolf M. (2013) Between-individual differences in behavioural lasticity within populations : causes and consequences. *Animal Behaviour*, Volume 85, Issue 5, Pages 1031-1039.
<https://doi.org/10.1016/j.anbehav.2012.12.032>
- Plotnik, J. M., & de Waal, F. B. M. (2014). Asian elephants (*Elephas maximus*) reassure others in distress. *PeerJ*, 2, e278.
<https://doi.org/10.7717/peerj.278>
- Richman, L. K., Montali, R. J., Cambre, R. C., Schmitt, D., Hardy, D., Hildbrandt, T., ... Hayward, G. S. (2000). Clinical and pathological findings of a newly recognized disease of elephants caused by endotheliotropic herpesviruses. *Journal of Wildlife Diseases*, 36(1), 1–12.
<https://doi.org/10.7589/0090-3558-36.1.1>

TÉMOIGNAGE DU CONJOINT DE LA VICTIME

Par Martin Dessart

Nom : Dessart
Prénom : Vincent
Date de naissance : 18 avril 1993
Ville d'origine : Poitiers
Conjoint de la victime

« Je m'appelle Vincent Dessart, j'ai 26 ans et je suis architecte réseau en charge de l'évolution technologique des collèges et lycées dans le secteur du Bas-Rhin. Je suis originaire de Poitiers, ville que j'ai quittée dès que possible pour aller dans le sud de la France, à Montpellier, afin de suivre un BTS à l'EPSI, école d'ingénieur informatique. J'ai été recruté dans cette école en apprentissage et été embauché par le Conseil départemental du Bas-Rhin en 2017.

C'est durant cette même année que j'ai assisté à une conférence sur le sommeil et que j'ai également rencontré Mickel. Également dans le public, il avait posé une question très pertinente, que j'étais en train de formuler dans ma tête, ce qui m'a tout de suite attiré.

Ce qui m'a touché chez Mickel, c'est tout d'abord son extraordinaire sensibilité. Je définirai notre relation comme spirituelle avant tout. Nous étions en alchimie mentale parfaite, nous n'avions pas besoin de nous parler pour nous comprendre.

Mickel est (j'utilise le présent car son âme spirituelle est encore parmi nous,

je la sens) bipolaire, une face de sa personnalité étant très lumineuse, déterminée, sensible, alors que l'autre est très noire, funèbre, et ténébreuse, mélancolique et tourmentée.

Nos rapports ont toujours été très cordiaux. Nous évoluions de manière psychique, en gardant nos distances.

Tout était naturel et Mickel, malgré le chaos familial qui l'entourait, gardait la tête sur les épaules.

Sa famille ? Je ne les ai jamais rencontrés, c'était un sujet douloureux, même s'il a toujours gardé la tête sur les épaules.

Il était très engagé sur la protection animale et nous discussions beaucoup de questions philosophiques, métaphysiques, particulièrement sur la condition animale.

« On n'a pas deux cœurs, l'un pour l'homme, l'autre pour l'animal...

On a du cœur ou on n'en a pas. »

Les pensées de Lamartine le représentaient bien.

Depuis quelques mois, peut-être une année, il s'est inscrit dans une association. J'ai pu assister à une réunion de rentrée mais ça ne collait pas avec mon emploi du temps.

Alors oui, il y passait du temps, enfin, je n'en sais vraiment rien. Nous avions tous les deux notre « jardin secret » et il rentrait le soir quand bon lui semblait. Je ne savais pas où il était car je lui faisais confiance.

C'est vrai que ces derniers temps, on se voyait moins souvent.

Concernant ce jour tragique, je suis rentré un peu tard du travail, vers 19h-19h30, je bosse sur un lycée difficile ces temps-ci, et je me suis arrêté attraper quelques bières en prévision du match. Je me suis douché à la maison et oui j'ai croisé Mickel.

Il semblait plutôt tourmenté effectivement mais pas d'avantages que d'habitude. Je ne me rappelle plus comment il était habillé mais il devait sans doute avoir ses Vans pourries. Il avait un sac de sport, mais il le transporte souvent alors je ne me suis pas posé de questions.

J'ai regardé le match avec mes amis, on s'est régalé, puis je suis rentré seul.

Ils pourront vous le dire, si vous voulez.

Je me suis endormi et puis on m'a prévenu.

Ce qui me semble important à ajouter, c'est qu'aux vues des éléments de l'enquête, l'entrée dans l'enclos de l'éléphant semble difficile. Je ne suis pas expert mais je sais que Mickel n'a jamais fait d'erreur et avait beaucoup d'expérience. »

TÉMOIGNAGE DU VEILLEUR DE NUIT

Par Hugo Chignec

Nom : Chignec

Prénom : Hugo

Âge : 46 ans

Ville d'origine : Lyon

Veilleur de nuit à Narci'Cirque

« Mon job est d'assurer la sécurité du cirque en surveillant les lieux, les biens et en effectuant des rondes de contrôle de 19 heures à 5 heures. Je vérifie également les équipements et les systèmes de sécurité quotidiennement. J'assiste une équipe de trois agents de sécurité placée à l'entrée du site, mais je travaille majoritairement seul.

Toutefois il arrive que, pendant de grands événements, un deuxième veilleur vienne m'épauler.

C'était le 15 août 2019. Au vu des violentes rafales de vent qui avaient balayé

la région toute la soirée, la direction du cirque avait décidé d'annuler les représentations de 20 heures et 22 h 30. Une file s'était rapidement formée devant la billetterie, pour le rachat des entrées. J'étais en train de faire ma ronde habituelle autour du chapiteau quand, aux alentours de 23 heures, j'ai entendu un énorme hurlement suivi d'un fracas métallique du côté de la ménagerie.

Je me suis dirigé tout de suite vers les enclos. Arrivé au niveau des chameaux, j'ai senti le sol trembler sous mes pieds, comme si quelque chose de gros se déplaçait. J'ai trouvé Mickel allongé sur le dos, à proximité de la cage de Misha.

Il avait la poitrine complètement éclatée, ses vêtements étaient recouverts de terre et de sang. Le corps semblait avoir été trainé. Le sol était couvert de restes de carottes, de chou et de pastèques. L'une des portes de la cage était arrachée ; les barreaux étaient tordus, témoignant d'une véritable force. De gigantesques empreintes semblables à celles d'un éléphant partaient en direction de l'entrée sud. J'ai contacté la police à 00 h 25, qui est arrivé sur les lieux vers une heure du matin. Après m'avoir interrogé et pris les dispositions nécessaires, les policiers sont partis à la recherche de Misha ; comme je connais les lieux, deux d'entre eux m'ont demandé de les accompagner. Nous avons retrouvé l'éléphant à 02 h 05 sur le parking, en train d'errer, sans réelles intentions. Le vétérinaire du cirque, Richard Pocus, a alors été réveillé pour flécher et appréhender l'animal. Suite à quoi j'ai rejoint la propriétaire du cirque qui m'a autorisé à rentrer chez moi. Je connaissais très peu voire pas du tout Mickel, je sais juste qu'il travaillait au cirque en tant que guichetier. Les autres s'entendaient plutôt bien avec lui, il discutait souvent avec les artistes à la pause clope. »

TÉMOIGNAGE DU VÉTÉRINAIRE DU CIRQUE NARCI'CIRQUE

Par Martin Dessart

Nom : Pocus

Prénom : Richard

Date de naissance : 28 septembre 1976

Ville d'origine : Aix en Provence

Vétérinaire du cirque Narci'Cirque

« Je m'appelle Richard, j'ai 43 ans et je viens d'Aix en Provence. Ma famille avait une petite compagnie de cirque, je faisais du jonglage et des acros avec mes frères et sœurs. Quand on est monté sur Toulon en 1987, ça s'est mal passé, mes parents ont arrêté leur activité. Alors bon, je suis allé au collège, au lycée, ça m'a plu. J'ai fait un peu d'intérim, j'ai passé le concours vétérinaire et je suis diplômé depuis 2001.

J'ai toujours voulu travailler en Afrique, vivre et soigner des animaux sauvages, voyager, aller dans la jungle, etc. Mais bon, c'est loin, il fallait de l'argent et la réalité

c'est qu'il y a pas beaucoup de boulot ailleurs. Alors bon, j'ai atterri dans ce cirque, c'est des cousins à ma mère, et c'est pas trop mal. J'ai commencé en 2005 à Narci'cirque.

On est une équipe de trois personnes, moi je suis vétérinaire sanitaire, et les deux autres sont soigneurs.

Je m'occupe spécialement des éléphants mais je suis habilité, j'ai fini les formations, tout ça, je pourrai vous montrer mes diplômes si vous y tenez.

J'ai pas un très bon salaire, mais bon je voyage quand même un peu et je m'occupe des éléphants. On en a cinq, des éléphants. Y'a Misha, Mimi sa mère, Martine, Gégé et Ginette qui sont frères et sœurs.

Misha, c'est un brave, un peu couillon des fois, mais il tient la route, j'ai pas de soucis avec lui. Je l'ai vu tout petit, je m'en suis occupé alors tout va bien.

Pendant le spectacle, c'est un peu le moment émotion. Quand la lumière se baisse, après le tour des lions, le rideau descend, les gens sont dans le noir.

Là, c'est le grand silence, les enfants ont peur, on entendrait une mouche voler. Et puis d'un coup, on ouvre les rideaux, en grand, d'un coup, et Misha est au centre de l'hémicycle, tout seul. Il n'y a toujours pas de bruit, mais on sent monter la tension. Misha est en grande concentration. Il y a une grande plateforme au centre, et tout le monde se dit : mais qu'est ce qui se passe ? Et là, Misha monte sur la plateforme, tout seul, il se met sur ses pattes arrières, il tient en équilibre, c'est incroyable, là les gamins ils ont des étoiles dans les yeux, et là Misha il arrose tout le monde avec de l'eau dans sa trompe, et puis la musique démarre, et les autres éléphants viennent sur scène, les acrobates sur leur dos, les trapèzes démarrent, il y a un funambule tout en haut qui lance des confettis, et tout le public rigole. Ah on peut en dire ce qu'on en veut des cirques mais c'est toujours un bon moment, et, Misha, je crois, il aime bien ça.

Et puis Misha il est bien loti, je le brosse tous les jours, ils ont une piscine qu'on construit à chaque endroit où on s'arrête, de 15 m², où ils peuvent se baigner. Je m'occupe des approvisionnements en fruits et légumes, je me débrouille pour trouver des agriculteurs locaux et puis, il adore le chou et les pommes. Il passe beaucoup de temps avec sa mère, et ces temps-ci, j'ai l'impression qu'il fricote avec Ginette. Ah ! J'aimerais beaucoup qu'il soit père un jour ! Ça manque un peu parfois de place, c'est sûr, mais bon les éléphants sont quand même les mieux lotis je vous le dis ! La journée, ils se reposent la plupart du temps, ils ont accès à la piscine une heure par jour, souvent l'après-midi, quand il fait beau. Ici à Strasbourg c'est pas l'idéal niveau météo mais ils sont content quand même, c'est résistant ces bêtes-là. Mais surtout, les représentations avec éléphants ne durent que 6 mois, et l'autre partie de l'année ils sont dans un grand parc en région parisienne, qui a tout le confort nécessaire à leur bien-être. Les personnes, dresseurs et techniciens, qui y travaillent, je les connais un peu, ils sont là depuis qu'on a des éléphants, au moins 30 ans si mes souvenirs sont bons. Les liens entre les dresseurs et les éléphants sont forts, vous devriez aller les voir, ils en savent encore plus que moi des éléphants.

Le jour du drame, ah, ça ! Moi je dormais profondément. Là on vient me réveiller : Misha est parti, c'est le jeune qui lui a ouvert. Il est séché le pauvre. Bon. Je me réveille, je prépare mon fusil à fléchette, les sangles, etc. J'en tire une, je fais mouche et Misha s'endort quelques minutes après. On utilise un chariot télescopique pour le transporter alors on l'a remis dans son enclos. Ça a rassuré sa mère et aussi Ginette qui était tout affolée.

La victime ? Le jeune de la caisse, c'est dur je comprends pas trop pourquoi il a fait ça, il était jeune, il avait toute la vie devant lui. Je le connaissais pas particulièrement mais ça avait l'air d'être un bon gars. Pendant la représentation, moi je suis derrière à surveiller en permanence l'état des bêtes et être prêt à intervenir, mais les gens qui rentraient avaient le sourire alors il devait pas être si mal pour vendre les billets. Le problème pour moi c'est que les gens veulent voir des animaux exotiques. Vaut mieux quelques-uns qui se déplacent plutôt que chaque personne en France aille dans les endroits où il y a des éléphants pour les enquiquiner. Et puis le billet d'avion, l'écologie tout ça, non. Les animaux sont nés en captivité et on en prend soin, ils vivent quand même en groupe, et ils connaissent que ça alors il n'y a pas trop de soucis. »

TÉMOIGNAGE DU CLOWN, AMIE DE LA VICTIME

Par Déborah André

Nom : André
Prénom : Déborah
Plus connue sous le nom de Yvette Guinguette
Âge : 28 ans
Clown à Narci' Cirque

« Femme clown, je m'appelle Déborah André, mon nom de scène est Yvette Guinguette.

Dans ma famille nous sommes clowns depuis trois générations maintenant, c'est un mode de vie dans lequel j'ai grandi et qui me correspond totalement. Je fais partie de la compagnie depuis le début de ma carrière. Après un bac littéraire option arts du cirque, j'ai effectué une année préparatoire supérieure pour accéder au diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque pour entamer ensuite mes trois années de DNSP. Ça fait donc sept ans que je suis intermittent du spectacle et artiste de cirque dans la compagnie. Mon rôle d'ailleurs dans le spectacle est Clown équilibriste et trapéziste, j'adore faire rire et rêver les enfants avec des fausses chutes ou des courses poursuites à travers la scène.

Ce que je peux dire de Mickel c'est qu'il adorait les animaux, il aimait bien passer le soir leur dire au revoir après une fin de journée. Je l'accompagnais parfois pour me dégourdir les jambes, mais ce n'était pas systématique. Je me souviens que le soir du drame, Mickel était étrange et un peu plus distant, alors je ne l'ai pas accompagné pour sa balade, en pensant qu'il voulait rester seul avec les animaux. Je l'ai vu s'éloigner ce soir-là, mais j'avoue ne pas l'avoir suivi, ni même du regard, il fait bien ce qu'il veut après tout ! Je ne pouvais pas savoir ce qui allait se passer ! Mais à quoi a-t-il pensé, tout seul à gérer un éléphant sans connaître un brin de ce qu'il faut faire face à un animal de cette taille... ! C'est tellement triste, j'ai perdu deux amis ce soir-là, Mickel et Misha dont on ne connaît pas encore le sort. C'est à se demander si je connaissais vraiment Mickel finalement, avec son infiltration, jusqu'où mentait-il ?

Ça fait quelques semaines que Mickel avait rejoint la compagnie, avant j'aurais dit connaître assez bien la victime, mais maintenant ce n'est plus si clair, je ne comprends plus rien. Il portait un masque finalement avec nous...

On connaissait ce qu'il avait bien voulu nous montrer... Bref. Ce que je peux dire c'est que je le trouvais très sympathique bien qu'il gardait une certaine distance. Maintenant je comprends pourquoi. En fait, le monde du cirque est un monde à part, on est tout le temps ensemble, la compagnie devient très vite votre famille. Vous êtes tout le temps avec les mêmes personnes, c'est juste le paysage qui change. Alors même s'il n'était que guichetier, et depuis peu finalement, nous nous voyions souvent pour les repas ou autres. Il a partagé des moments intimes de la compagnie avec nous.

Il aimait bien aussi regarder mes numéros et donner son avis, mais il trouvait toujours des points négatifs, il se demandait si Misha avait vraiment envie de faire ces tours, etc. J'avais du mal à saisir ses moments, le regard dans le vide, maintenant tout s'explique.

Misha est un mâle tellement attachant, les animaux font partie de la famille. Mon rôle avec lui est de faire un numéro d'équilibre en montant sur son dos pour ensuite sauter sur mon trapèze et autres acrobaties. Personnellement, je n'ai jamais eu de problème avec Misha, il a toujours été adorable avec moi. »

PLAIDOIRIE DE LA PARTIE CIVILE REPRÉSENTANT LA MÈRE DE LA VICTIME

Par Marianne Sarfati & Émilie François

« Avant toute chose, j'aimerais laisser la parole, le temps d'une lettre, à Mme François, une femme qui a connu l'abominable, l'impensable, l'insupportable : la mort de son enfant. »

Mon petit Michel,

Aujourd'hui tu n'es plus là, tout ce que je peux faire c'est te parler dans mes rêves, ou m'adresser à toi en pensée. Voilà cinq ans que tu es parti et que j'attends ce jour sans relâche sans pouvoir poursuivre ma vie. Ce jour est enfin arrivé et aujourd'hui, je souhaite m'adresser à toi par cette lettre ouverte.

J'aimerais te dire comme tu manques à ma vie. J'aimerais que tu saches que je ne cesse de t'apercevoir dans les rues de Strasbourg. Parfois, je reconnais tes cheveux ébouriffés ou j'attrape un sourire avec deux fossettes qui ressemble tant au tien. Parfois, c'est ta voix ou les éclats de ton rire qui arrivent jusqu'à moi dans une file d'attente ou dans un restaurant. Je pense que jusqu'à ma mort je continuerai à te reconnaître et à te chercher à chaque coin de rue. Je suis condamnée à accepter que tu ne sois plus là et je ne pourrai plus jamais te serrer fort dans mes bras.

Mon fils, tu étais une si belle personne. Ta générosité et tes convictions faisaient de toi un homme à part, un homme bon. Je n'ai jamais pris la peine de te dire à quel point j'étais fière de toi. Même si nous n'étions pas toujours d'accord, je ne t'ai jamais dit, non plus, à quel point j'admirais ton entêtement. Mais je ne peux me résoudre à accepter l'ironie de ta mort. Tu avais un cœur pour tous les animaux, mais tous les animaux n'ont pas de cœur pour toi. A trop vouloir faire le bien, un animal s'est retourné contre toi. J'aimerais pouvoir respecter tes convictions jusqu'au bout mais l'amour d'une mère l'emporte et j'ai le profond besoin que l'individu responsable de ta mort soit reconnu et que justice soit faite. Pour cela aussi, je te demande pardon.

Je t'ai porté et je te porterai à tout jamais en moi, dans mon cœur. Je regrette tant de ne pas te l'avoir assez dit. Tu n'es plus là mais la première fois que tu as prononcé le mot maman, je garde. Ta joie, enfant, aux premiers matins de neige en hiver, je garde. Les cabanes construites dans les arbres et les baignades au lac blanc, je garde. Ton courage et la beauté de la nuit où tu m'as raconté ton amour pour Vincent, je garde. Tout cela, je le garde précieusement, comme un jardin secret en moi, fait de souvenirs. Tu n'es plus là, mais pour toujours, je te garde.

Ta maman

Et oui, Madame la Présidente, la mort d'un être aimé est aussi douloureuse qu'une brûlure, aussi violente qu'un coup, mais ne vous y méprenez pas, une brûlure, avec le temps cela passe. Mais cette douleur- là, elle ne passera jamais.

Qui aurait pu y être préparé ? Mickel n'avait que 22 ans. Ce jeune homme laisse derrière lui des parents, deux sœurs, un petit ami, des amis... Mickel était une personne engagée, courageuse et curieuse. Il aimait voyager. Mickel était également un membre actif et apprécié dans de nombreuses associations. Il dédiait son énergie à rendre le monde plus juste. C'était un défenseur de la cause animale, et comme les discriminations et l'injustice ne se limitent pas à une question d'espèce, il était aussi dévoué à des associations féministes et solidaires alsaciennes : SOS homophobie Alsace, l'Hêtre ou encore Osez le féminisme.

Mais comme tous les combattants en quête de justice, des obstacles, des difficultés se mettent en travers des chemins. Mais ici cela va au-delà de tout ça : ce jour du 15 août 2019, Mickel s'est exposé à un risque mortel. Mais il savait pourquoi il menait cette action. Un éléphant qui normalement parcourt des milliers de kilomètres dans sa vie n'a pas sa place dans un cirque à faire des pirouettes pour le bon plaisir des humains. L'acte qu'il avait prévu, la libération de cet éléphant était, certes, illégale, mais vous, Mesdames et Messieurs les jurés, n'avez jamais ressenti ce sentiment d'injustice, de cruauté malgré le fait que le droit laisse cette chose impunie ? Je n'excuse pas l'illégalité de son geste, mais je refuse qu'on salisse sa mémoire en insinuant que Mickel était une tête brûlée qui agissait sans réfléchir. Il savait ce qu'il faisait. Il a travaillé deux ans et demi au contact d'éléphants.

Il connaissait ces animaux et savait comment réagir face à eux. Il était conscient de ce qu'impliquait la libération d'un animal qui est à des milliers de kilomètres de son habitat naturel. Comme le prouvent ces mails, il avait prévu on extraction vers un sanctuaire pour éléphants de cirque et zoo se situant en Haute-Vienne, à 800 km d'ici. Il savait ce qu'impliquait le transport d'un animal de cette taille, comme le prouve ce document, il avait loué un camion de transport adapté avec les services d'un transporteur agréé. L'article R.214-55 du code rural stipule je cite « qu'il est imposé aux responsables d'une société de transport d'animaux vivants de s'assurer que tout convoyage (indifféremment de la durée et l'espèce) soit effectué par du personnel qualifié. Le convoyeur doit donc être titulaire d'un diplôme, titre ou certificat figurant sur la liste définie par l'arrêté du 17 juillet 2000. » Et c'était le cas. Mickel savait.

Ce que Mickel ignorait en revanche c'était comment allait finir cette nuit-là. Et surtout, comment allait finir sa vie, et la violence à laquelle il allait être soumis. La mort s'est abattue sur lui avec 4,2 tonnes cette nuit-là ! Comme dirait sa mère dévastée « Mickel Tu avais un cœur pour tous les animaux, mais tous les animaux n'ont pas un cœur pour toi. » Son coccyx a été massacré, son crâne fracassé au point de cribler son cerveau par des fragments de ces propres os ! Ces côtes ont été broyées au point de perforer son pancréas, son intestin, son estomac, sa rate, sa vésicule biliaire, son foie, ses poumons, et son cœur. Qui est capable d'imaginer cette terreur, cette douleur insoutenable qu'a ressentie Mickel cette nuit-là ? Qui est capable de ne pas ressentir le plus grand des effrois devant cette boucherie, ce massacre qui a anéanti la vie de ce jeune homme ainsi que celle de toutes les personnes qui l'aimaient ?

Un ignorant dirait que c'est un accident. Moi je dis que c'est un meurtre. La défense dira que ce n'est pas la faute de cet individu, ce n'est qu'un éléphant après tout. Et alors ? N'a-t-on pas mis en évidence que les éléphants étaient capables de ressentir le deuil ou au moins avaient conscience de la mort ? N'est-il pas vrai que les éléphants sont capables de reconnaître d'autres individus même humains ? N'est-il pas vrai que les éléphants sont capables de nouer des relations sociales particulièrement élaborées ? Une relation que Mickel entretenait avec cet éléphant aux dires des personnes qui les fréquentaient tous deux. Tout cela est vrai. Nous sommes en 2024, nous savons tout ça, et nous savons que les éléphants ne sont pas si différents de nous. Nous savons que de la même manière que cet humain-là n'est pas équivalent à cet humain-là, un éléphant n'est pas équivalent à un autre éléphant. Et ainsi, si tel éléphant n'est que douceur, un autre peut contenir en lui une violence insoutenable et imprévisible. Un éléphant peut être innocent et un autre peut être coupable. En 2019, le traité de Toulon a voulu faire reconnaître la personnalité juridique des animaux non humains, et voici que tout le monde justifie cet acte atroce par le fait même qu'il s'agit d'un animal. Osez-vous dire sans détourner le regard à Mme François que cet éléphant-là n'est pas coupable alors qu'à peine cinq ans auparavant le sang de son fils était encore chaud sur sa patte ? Osez-vous seulement ?

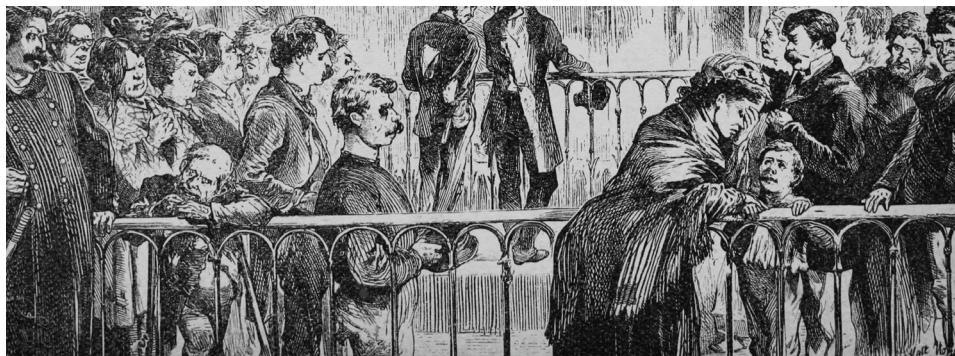
J'entends bien le fait qu'il ait sans doute été dans des prédispositions plus sujettes à la violence par le biais de ses hormones. Et alors ? Croyez-vous que l'état de cet éléphant, son niveau de fatigue, son niveau de satiété ou encore son humeur du matin suffisent à faire accepter la mort de son enfant ? Cela, je le laisse aux gérants du cirque qui, par leur inconscience, ont mis en danger tous leurs employés. Après tout, c'est peut-être une chance pour eux de n'avoir la mort que d'une seule personne sur la conscience.

Mesdames et Messieurs les jurés, sachez que Mme François n'est pas venue ici par haine ou par envie de vengeance. Elle est ici pour la vérité. Peu importe que le coupable de la mort de son fils soit un éléphant, un homme ou encore une plante verte. Ce n'est pas cette vérité-là qui intéresse cette mère endeuillée. C'est la reconnaissance de la culpabilité de cet individu qui l'a plongée dans le désespoir.

Cette vérité lui permettra, elle en est sûre, de lui enlever quelques centièmes de sa tourmente, quelques centièmes du supplice qu'elle vit au quotidien. Qui pourrait s'opposer à cela ? Le poids d'une perte aussi traumatique n'est pas estimable. Le préjudice subi est bien trop grave. Alors loin de moi l'envie ni même le droit de proposer la peine que purgera l'éléphant Misha. C'est à Madame l'avocate générale qu'incombe cette lourde tâche. Et je n'aimerais pas être à sa place.

Et vous Mesdames et Messieurs les jurés, Mesdames et Messieurs de la cour. Vous avez un devoir. Non pas

celui d'écraser ni même de pardonner, mais celui de juger. Prenez un peu de recul, ne vous laissez pas envahir par votre sensibilité, cessez de projeter autant sur un individu coupable simplement parce qu'il est différent de ceux que vous vous êtes habitués à condamner moralement. La défense essaiera sûrement de vous manipuler, c'est si simple après tout, qu'est-ce que c'est mignon un éléphant. Mais cet individu n'est pas le Dumbo de votre enfance ! Rappelez-vous-en ! Et ce jour-là, ce ne sont pas que des os que cette bête a brisés mais la vie entière d'un jeune homme innocent ainsi que celle de toutes les personnes qui l'aimaient. »



PLAIDOIRIE DE LA PARTIE CIVILE REPRÉSENTANT LE CIRQUE NARCI'CIRQUE

Par Laurie Fredoueil & Jeanne Bienvenu

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les jurés,

Le rapport entre les êtres humains et les animaux non humains a évolué tout au long des siècles. Et alors que l'on a souvent placé l'être humain au-dessus d'une pseudo hiérarchie et fait de l'animal un objet à sa disposition, le droit a évolué et reconnu la personnalité juridique de l'animal, le 29 mars 2019 avec la déclaration de Toulon. Si cette évolution a pu émerger, si le monde peut devenir meilleur pour nous être humain et pour les animaux non-humains, c'est grâce aux citoyens, à la société. C'est grâce à vous que la condition animale notamment peut évoluer vers le meilleur, vous qui pointez le doigt sur ce qui ne va pas.

Or, Rome ne s'est pas faite en un jour. Les grands changements n'arrivent pas du jour au lendemain, il faut du temps pour réaliser les grandes choses, faire des ajustements, trouver de nouvelles idées. Ma cliente se place entièrement dans cette optique. C'est pourquoi, avant même que la reconnaissance de la personnalité juridique ne soit effective, elle avait, depuis le décès douloureux de son époux, actionné des changements au sein de ce cirque familial qu'est le Narci'cirque.

J'aimerais que vous vous mettiez dans la tête de Madame Zuavisqua : bien qu'ayant travaillé pendant longtemps dans ce cirque qu'elle aime tant, son mari était le seul gestionnaire. Il décède, et en plus de devoir gérer son chagrin, son deuil, elle doit aussi assumer la responsabilité d'un cirque de 250 employés, Mesdames et Messieurs les jurés. Elle doit assurer seule la gestion des animaux du cirque et elle va heureusement être épaulée par son équipe qui est, comme l'a souligné Mme André, « une vraie famille ». Ainsi, elle va superviser le travail effectué auprès des animaux, des soigneurs et du vétérinaire, M. Pocus, en lesquels elle a toute confiance. Elle est dans une phase de transition : intime, elle fait face au deuil, mais aussi professionnelle car le monde circassien doit faire évoluer ses pratiques et elle en est pleinement consciente.

Alors que son défunt mari avait une vision plutôt traditionnelle du cirque, Mme Zuavisqua souhaite changer la mentalité, la ligne de son cirque afin, à terme, de devenir un cirque sans animaux. En cela, ma cliente se trouve plus

dans la veine de André Joseph Bouglione que de Stéphanie de Monaco. André Joseph Bouglione, issu d'une des plus grandes familles de circassien, prône depuis longtemps en effet, l'arrêt des animaux sauvages dans les cirques. C'est aujourd'hui quelque chose que ma cliente a réussi.

Le cirque s'est modernisé et cela a commencé un mois avant le meurtre, en juillet 2019 par un investissement d'envergure : l'hologramme. Un hologramme, pour faire simple et pour ceux qui ne le savent pas, c'est un cliché photographique transparent en trois dimensions. Ce procédé déjà utilisé par le cirque Roncalli en Allemagne coûte un demi-million d'euros. Ma cliente voulait, à l'origine, que l'hologramme soit effectif pour son spectacle de Noël 2019 afin de clôturer en beauté la tournée des 100 ans du cirque. Ce projet avait comme objectif de présenter des animaux sauvages de façon virtuelle lors des spectacles hivernaux, puisque les vrais, eux, à cette période, sont en sanctuaire. Le souhait, à terme, de madame Zuavisqua était de transférer, petit à petit, les animaux sauvages de son cirque vers des sanctuaires de manière définitive. Ce projet hologramme s'inscrivait dans une démarche pédagogique et artistique afin de continuer à émerveiller le public tout en respectant les animaux sauvages, les sublimer sans les posséder. C'était sans compter sur ce meurtre commis par l'éléphant Misha qui a donc mis à mal l'objectif hologramme en faisant perdre énormément d'argent au cirque.

Ce meurtre provoque l'arrêt immédiat de toute l'activité du cirque du mois d'août 2019 au mois de février 2020, six mois durant lesquels le cirque ne peut plus exercer son activité à cause de l'enquête et doit rester immobile en Alsace, alors que la tournée des 100 ans n'était pas terminée. Or qui dit plus de spectacles, dit aucune entrée d'argent. Mais, durant ces six mois, il faut bien payer la nourriture des animaux, payer les gens qui s'occupent d'eux, les artistes, etc. D'autre part, ma cliente souhaitait mettre de l'argent de côté pour chaque animal afin de donner ce « salaire » aux sanctuaires lors du transfert des animaux.

Or cette démarche bienveillante et innovante n'aura pas eu le temps d'aboutir. Mme Zuavisqua doit, juste après le meurtre, accélérer le mouvement et procède alors au transfert des quatre éléphants restant dans le sanctuaire Elephant Heaven avec le peu de moyen dont elle dispose.

Viennent donc les problèmes financiers et avec eux, l'heure des choix difficiles. Ma cliente prend des décisions douloureuses à savoir de licencier plusieurs membres de l'équipe, de cette famille qu'est le Narci'cirque. Elle le fait par étape, d'abord les dresseurs et certains soigneurs. Puis, ces licenciements s'élargissent au fur et à mesure des années difficiles qui n'attirent que peu de spectateurs.

La réputation du cirque depuis ce meurtre est désastreuse, le cirque ayant essuyé de nombreuses critiques infondées. En conséquence de ces manques de recettes, jusqu'à septembre 2020, le projet hologramme est mis en stand-by, Mme Zuavisqua ne pouvant payer de responsable du projet.

Outre ces difficultés économiques auxquelles je vous demande de répondre, Madame la présidente, revenons en a des considérations plus humaines car oui, un homme est mort. La mort de Mickel, guichetier depuis peu, a été un choc, pour nous tous. Vous avez notamment pu l'entendre de la bouche de madame André qui avait plaisir à passer du temps avec ce jeune homme. Car que l'on passe quelques heures ou quelques années au sein du Narci'cirque, on appartient à cette « famille ». Et, malgré la divergence d'opinions apparente entre Mickel et ma cliente, ces derniers avaient des convictions communes, qu'ils n'auront pas eu le temps de partager, ils étaient deux personnes conscientes qu'une évolution était nécessaire quant à la place des animaux au sein des cirques. Il y a ainsi eu un impact psychologique fort de cet acte violent et inqualifiable de l'éléphant Misha sur toute l'équipe du cirque.

Ainsi, il est important que l'État prenne la mesure de la reconnaissance de la personnalité juridique de l'animal et saisisse cette occasion de condamner l'éléphant Misha sur cette base. L'Etat se doit d'accompagner et de montrer son soutien au monde du cirque et surtout, qu'il condamne les actes inqualifiables. Nous ne demandons pas une peine capitale pour Misha que ma cliente et l'ensemble de la famille du Narci'cirque ont élevé durant 18 années. Cet éléphant à la personnalité attachante qui faisait entièrement partie de la famille du cirque. Cette famille du Narci'cirque, ses valeurs, ses projets, sont aujourd'hui en danger, menacée par la faillite. C'est pourquoi il est fondamental, primordial, que l'éléphant, Misha, soit condamné. Je vous remercie. »



RÉQUISITOIRE DE L'AVOCATE GÉNÉRALE

Par Chloé Fourmy & Caroline Marchal

« Madame la Présidente, Madame et Monsieur les assesseurs, Mesdames et Messieurs les jurés, nous voici arrivés au terme d'un procès hors du commun, un procès jusqu'alors inédit et complexe de par son genre nouveau, le fameux procès de Misha, un éléphant accusé de meurtre. Inédit, vous ai-je dit. Oui, aujourd'hui, nous jugeons l'avenir de la vie d'un animal, ou devrais-je dire, d'une personne physique non humaine jouissant de la qualité de personnalité juridique comme il en est mentionné dans la déclaration de Toulon établie le 29 mars 2019. Cette dernière est le fruit d'une lutte acharnée de centaines d'hommes et de femmes ayant intensément travaillé, combattu, dévoué leur investissement à une seule cause : obtenir une reconnaissance de l'animal dans nos sociétés en tant que personne physique non humaine et surtout en tant que personne physique non humaine jouissant de la personnalité juridique.

Alors oui, cette cause est louable. Oui, il pouvait paraître important pour certains d'instaurer un droit animal pour protéger ces êtres, qui ne sont plus, ni des choses, ni des biens, mais des êtres vivants doués de sensibilité. Et oui, ces hommes et ces femmes auraient dû prendre en compte que l'attribution de la personnalité juridique aux animaux serait à double-tranchant.

Un grand homme a dit que l'on reconnaissait le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses animaux. Mesdames, Messieurs, quel peuple serions-nous si à trop vouloir protéger et défendre les animaux des vices humains, nous en oublierions l'inverse : défendre les Hommes du vice animal. Je vous pose la question : quel peuple serions-nous ? Ainsi, je me dois d'occulter les biais anthropomorphiques et de traiter l'accusé sur le même pied d'égalité que n'importe quel être vivant doué de la personnalité juridique qui aurait commis un crime. Je me dois ainsi de faire preuve de bon sens et d'appliquer la loi en conséquence.

Mais quelles conséquences pour quels actes ? Rappelons-nous brièvement les faits.

Dans la nuit du 15 août 2019 aux alentours de 23h45, le corps, sans vie, de M. Mickel Francis a été retrouvé dans un piteux état par le veilleur nuit, M. Hugo Chignec, devant l'enclos, ouvert, de notre accusé : Misha, un éléphant mâle d'Asie né en captivité au sein du Cirque Narci' Cirque. Celui-ci est donc accusé d'avoir violemment écrasé la poitrine de notre victime et de l'avoir trainé au sol sur quelques mètres.

Selon le rapport d'expertise de l'enquêtrice Leila Bauduffe, la police est arrivée sur la scène du crime à 00h54 et l'accusé a été retrouvé à 02h05 dans le fond du parking. C'est le soigneur-vétérinaire du cirque qui a été chargé de flécher Misha afin de le capturer à 03h28 afin qu'il soit mis en isolement le temps de l'enquête.

Pour résumer, nous sommes confrontés à un meurtre violent commis par un éléphant sur un homme. Mettez donc de côté votre sensiblerie. Oubliez l'espace d'un instant vos rêves d'enfant de voir et de pouvoir choyer cet animal sauvage. Faites abstraction des généralités que vous connaissez à son sujet et concentrez-vous sur cet individu, seulement sur lui, un individu coupable : le coupable de l'affaire. Misha n'a rien d'un petit être sans défense face aux « monstruosité » humaines. Non, il n'a rien de cela, bien au contraire.

Aujourd'hui, nous recherchons la justice pour ce jeune homme de 22 ans qui avait toute la vie devant lui, M. Mickel Francis, une personne si sympathique aux yeux de tous, qui aimait inexorablement les animaux, qui a été délibérément et violemment trainé au sol par l'accusé, et qui a malheureusement succombé dans d'épouvantables souffrances au poids des actes de Misha.

Non Mesdames et Messieurs les jurés, ce n'était pas un accident, les preuves sont là pour vous le confirmer, c'était bel et bien un acte d'une intense cruauté, commis par un individu qui, s'il avait été humain, aurait été qualifié de monstre, de psychopathe, de sadique, et qui aurait été, à l'unanimité, sévèrement condamné.

À ceux qui réfuteront mes dires et s'offusqueront certainement de mes propos, je leur répondrai qu'ils semblent trop influencés par l'univers de Disney, qui dépeint le monde animal comme un monde fantastique et féérique où crime et injustice n'existent pas. Non, Mesdames et Messieurs les jurés, les animaux ne parlent pas notre langage et non, ce ne sont pas tous de douces peluches que vous pouvez câliner. Ce sont tout simplement des animaux sauvages. Des animaux sauvages à l'instinct primitif et dangereux.

À ceux qui diront que Misha se trouvait dans une période biologiquement instable qualifiée de « musth », ce qui expliquerait et excuserait ses actes, je répondrai que les analyses éthologiques et vétérinaires permettent d'affirmer

que le soir du crime, l'éléphant entrait seulement dans cette période. Cette justification n'est donc pas recevable et l'hypothèse d'un homicide involontaire causé par les hormones est réfutée.

À ceux qui affirmeront que les conditions de captivité de l'animal, pouvant être qualifiées par certains de médiocres ou rudimentaires, peuvent être à l'origine des actes de l'éléphant, je leur demanderai d'étudier à nouveau les témoignages des salariés du Cirque et surtout celui de M. Richard Pocus, vétérinaire du cirque depuis maintenant 19 ans. Piscine, brossage, soins divers, fruits et légumes à profusion, M. Pocus nous affirme que les éléphants sont les pensionnaires les mieux lotis du cirque et qu'en plus de cela, leurs représentations ne durent que 6 mois. Le reste de l'année, ces derniers sont confiés aux soins d'un grand parc zoologique situé en région parisienne qui leur procure le confort nécessaire à leur bien-être.

Enfin, à ceux qui émettront le motif de l'involontaire et l'hypothèse de l'inconscience de l'animal, je finirai en répondant que selon les expertises, Misha est un animal qualifié de particulièrement intelligent. Nous avons pu voir que derrière son caractère parfois têtu, il apprenait rapidement ses performances et les interprétait avec une grande concentration. À partir de ces éléments, une réflexion me vient à l'esprit : l'éléphant sait contrôler ses gestes, on le lui apprend depuis sa naissance, il savait quelle finalité engendrait l'action de lever et reposer la patte car on le lui a également appris. Ainsi, ne pouvons-nous pas nous questionner ici sur la notion d'intentionnalité de l'accusé ?

Je vous invite à y réfléchir minutieusement lorsque vous prendrez votre décision et à vous rappeler ceci : défendre l'antispécisme est une chose mais pour aimer les animaux, il faut aimer les Hommes également (ne sont-ils pas eux-mêmes des animaux ?). Alors, jugez cette situation en conséquence.

Finalement, de ces longs débats, un pertinent constat peut être souligné : le droit animal quoique précurseur a-t-il été, s'avère aujourd'hui, si je peux me permettre l'expression, bancal. Nous n'étions pas prêts à ce genre de procès et nous ne le sommes toujours pas.

En tant que représentante des intérêts de l'État et de ses citoyens, mon objectif est de veiller à ce que ces derniers soient protégés contre les criminels et que la justice soit appliquée. Par conséquent, je vous l'assure, Mesdames et Messieurs, cet éléphant doit être condamné car il représente un véritable danger pour notre société. Mais alors, quelle peine pouvons-nous lui donner ?

Concernant cette question, je me dois d'être honnête et de reconnaître que cela n'a pas été facile étant donné le caractère unique de cette affaire. Dans d'autres pays, l'application de la peine de mort serait l'unique sanction pour un tel acte mais si celle-ci a été abolie pour les Hommes en 1981, je m'oppose à ce qu'elle soit réinstaurée pour les animaux car cela ne reviendrait qu'à entretenir un cercle vicieux.

L'être humain a défendu depuis des années qu'il fallait une justice pour les crimes et délits commis par les Hommes envers les animaux. Aujourd'hui, avec et devant vous, il s'agit d'une justice pour un crime commis par un animal envers un homme. Aujourd'hui, je n'ai jugé ni un Homme, ni un animal, j'ai jugé un être vivant doué de la personnalité juridique. C'est pour cela que je demande aux jurés ainsi qu'à la cour de retenir le motif de l'homicide volontaire et en condamnation de ses actes, Misha devra rester en isolement le reste de sa vie, loin de ses congénères dans des conditions d'isolement minimum à son bien-être. »

PLAIDOYER DE L'AVOCATE DE LA DÉFENSE

Par Laurène Cadène-Schulik & Ophélie Deprez

« Mesdames et Messieurs les jurés,

Voyez ! Cela fait exactement trois heures que l'on entend l'avocate générale nous sortir des arguments plus grotesques les uns que les autres.

Et de l'autre côté, l'avocate du cirque chialer sur l'état des comptes de sa cliente parce que, soyons honnête, on sait très bien ce qui se cache là-dessous. Mais le rôle de la justice, votre rôle à vous, Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, dans cette salle, n'est pas de savoir si Misha était en musth ou non, avait un jacuzzi à disposition ou non, mais bien

de savoir si la justice doit condamner un animal. Je pose la question, je la pose à vous tous, est ce qu'une justice créée par les hommes et pour les hommes peut condamner un individu d'une autre espèce possédant quatre pattes, une trompe, pesant 4,2 tonnes et mesurant 2,4 m ? A-t-on autant de similarités avec cette autre espèce pour que l'on puisse y appliquer nos propres lois ? Vous sentez vous éléphant ? Mais à quel siècle sommes-nous ?

Attendez, je vais vous rafraîchir la mémoire deux minutes :

1226 : un porc est brûlé vif, accusé de meurtre

1386 : une truie est pendue, accusée de meurtre

1916 : une éléphante est pendue, accusée de meurtre

2024 : un éléphant condamné pour meurtre

C'est ça l'avancée de la justice ?

En condamnant Misha, vous faites reculer la civilisation d'au moins 100 ans.

Ne cédez pas à cette soif sociétale de trouver un coupable à tout prix. À ce vent de folie. À cette perversité quérulente de l'opinion publique portée par la peur, la colère, l'animosité. Vous noircirez encore un peu plus le tableau des erreurs judiciaires, déjà long comme un jour sans pain.

Mais je le sais, vous ne ferez pas cela. Vous ne ferez pas cela parce que vous savez tout comme moi que Misha est un éléphant, un animal, une personne physique non humaine avec une personnalité juridique reconnue depuis la déclaration de Toulon de mars 2019. Enfin, un statut juridique spécifique à l'animal a été reconnu pour leur assurer une meilleure protection. Et aujourd'hui, l'avocate générale nous fait un étalage des dérives judiciaires qui vont vider de tout sens une telle déclaration. Un pas en avant, trois pas en arrière. Voilà ce à quoi vous venez d'assister. « L'erreur est humaine, soit ; mais il y en a qui poussent l'humanité vraiment trop loin. » ! Ne vous laissez pas bernier par cette vision anthropocentrée ! Ce procès, Mesdames et Messieurs, sert les intérêts humains et dérive totalement de l'essence et de la finalité de la déclaration de Toulon. On est bien d'accord, c'est quand même fort d'utiliser une déclaration qui a été créée POUR l'animal CONTRE l'animal ! Enfin... trouvez l'erreur !

Puisque nous sommes là aujourd'hui, je pourrais plaider l'irresponsabilité de Misha. Mais je n'en ferai rien, parce que vous savez maintenant que la question n'est pas là. Que l'on me comprenne bien, je ne nie pas la gravité des faits ou encore la douleur de la famille de perdre un enfant, je ne nie pas non plus les circonstances dramatiques de cette tragédie. Mais la question n'est pas de savoir si Misha est conscient de ses actes, s'il est capable de discernement ou de reconnaître le bien et le mal, de se rendre compte de la portée de son comportement. Un éléphant n'a pas sa place dans le box des accusés. Entendez-moi, il est crucial d'intégrer l'animal dans notre droit mais cette intégration ne peut mener à de telles absurdités.

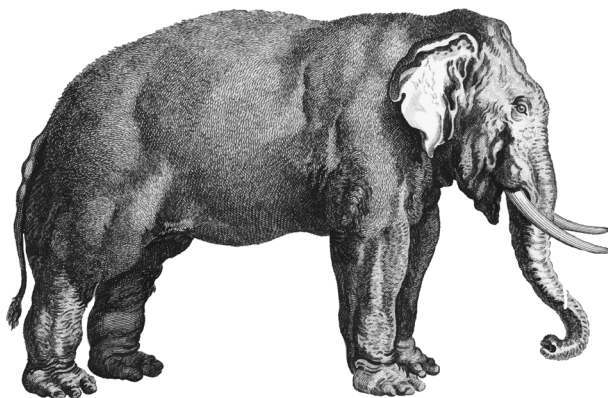
La justice, ce n'est pas que des textes de lois, c'est aussi leur interprétation et ce que l'on en fait. La justice c'est la jurisprudence, et cette jurisprudence vous en êtes les acteurs. Nous sommes face à un procès historique qui marquera à jamais le droit animal en France. Tous les yeux sont braqués sur vous, sur votre décision. Vous avez le pouvoir, aujourd'hui, de changer les choses. D'assurer à l'animal enfin, une réelle protection dans un monde où ils sont sous l'emprise de l'être humain, sous notre domination. Nous avons un devoir moral envers eux, et il ne peut pas conduire à l'ineptie d'un procès d'éléphant. Oui, Mesdames et Messieurs les jurés, vous avez une responsabilité envers Misha, celle de faire en sorte que sa soif de liberté ne le conduise pas derrière les barreaux.

Mesdames, Messieurs les jurés, la cour, vous ne pouvez pas imposer une quelconque condamnation envers Misha sans violer l'essence de la déclaration de Toulon. Un éléphant derrière la barre, c'est ça que vous considérez comme une avancée de la justice ? En 2024, cinq ans après, c'est ça qu'on obtient ?

Quelle désillusion d'assister à un tel déboire de la justice. Mais heureusement, grâce à vous, tout peut encore changer.

Vous êtes face à une opportunité qui ne se présentera qu'une fois à vous, saisissez-là et prenez une décision capitale pour le droit et pour les animaux. Que ce lundi 2 décembre 2024 marque le tournant historique d'une nouvelle ère bienveillante et protectrice. Soyez les piliers d'une justice sensée, mettez un terme à cet anthropocentrisme viral.

Mesdames, Messieurs, soyez certains que rien n'est plus coûteux qu'une opportunité gâchée. »



DÉLIBÉRATION DU JURY

À la question l'accusé est-il coupable des faits reprochés, la cour et le jury ont répondu « non » à la majorité absolue. La cour prononce donc l'acquittement de l'éléphant Misha.

Voici un tableau récapitulatif concernant la délibération du jury de notre procès fictif. Y sont indiqués le verdict, les arguments et la certitude de chacun des jurés.

JURÉ	VERDICT et certitude verdict (%)	PEINE	ARGUMENT(S) DECISIF(S)
1	Non Coupable (100 %)	Aucune	Témoignage de l'enquêtrice
2	Non Coupable (50 %)	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Circonstances atténuantes : conditions de captivité et propriété de l'animal alors que personnalité juridique • Mais : considérer l'animal différemment d'un être humain joue en faveur d'une différenciation qui n'a pas lieu d'être
3	Non Coupable (70 %)	Aucune	Plaidoirie de la défense
4	Non Coupable (90 %)	Aucune	Arguments de la défense : retour en arrière, l'éléphant n'a rien à faire là, potentielles erreurs de la victime
5	Non Coupable (60 %)	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Circonstance de l'accident : tentative d'enlèvement nocturne par un individu peu connu de l'animal qui entre dans son espace • Conditions physiologiques particulières • Illégalité de la détention de l'animal par le cirque
6	Non Coupable (75 %)	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Toulon (droits propres aux animaux différents de ceux des humains, doivent être pris en compte dans leur intérêt) • Responsabilité du cirque qui ne devait pas présenter un éléphant mâle • Requalification en accident (homicide involontaire)
7	Coupable (70 %)	Aucune (peine déjà purgée)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'éthologue (surface non suffisante, mauvais traitement, ongles abîmés, dort sur du béton)



Étudiants et jurés

En haut de gauche à droite : Marie Pelé, Leïla Bauduffe, Laurie Fredoueil, Jeanne Bienvenut, Caroline Marchal, Chloé Fourmy, Luc Kieffer, Laurène Cadène, Ophélie Deprez, Léa Mourey.

En bas de gauche à droite : Emilie François, Lise Lecroq, Déborah André, Hugo Chignec, Marianne Sarfati, Martin Dessart.



**La Fondation
Droit Animal**
Éthique & Sciences

Imprimé avec le soutien de la Fondation
Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA)
Mise-en-page : Marina Vanpoperinghe